

# **VOLUME 4A RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

**Parc éolien les Moulins de Méry**

**Commune de Méry-la-Bataille | Département de l'Oise | Région Hauts-de-France**

**Juin  
2026**



Les auteurs du dossier de demande d'Autorisation Environnementale sont :

|                    |                                                                                      |                                                    |                                                                                                              |                                                               |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| ENERTRAG           |    | Paul PELLET<br>Chef de projets                     | 9 mail Gay Lussac<br>95000 Neuville-sur-Oise<br>06 75 03 54 09<br>Paul.Pellet@enertrag.com                   | Coordination,<br>expertise technique                          |
| ATER Environnement |    | Adrien ROGUET<br>Responsable de projets            | 38 rue de la Croix Blanche<br>60680 GRANDFRESNOY<br>03 60 40 67 16<br>adrien.roguet@ater-environnement.fr    | Rédaction de l'étude d'impact,<br>évaluation environnementale |
|                    |                                                                                      | Mylena SOL<br>Paysagiste – géographe aménageur     | 2 place de la Comédie<br>34000 MONTPELLIER<br>04 11 93 83 00<br>mylena.sol@ater-environnement.fr             | Rédaction de l'étude d'expertise<br>paysagère                 |
|                    |                                                                                      | Alexis COMPIEGNE<br>Photomonteur                   | 38 rue de la Croix Blanche<br>60680 GRANDFRESNOY<br>03 60 40 67 16<br>Alexis.compiegne@ater-environnement.fr | Réalisation des photomontage                                  |
| Sens of Life       |  | Lucille TOURNIER<br>Chargées d'études naturalistes | 64 avenue de la Salamane<br>34800 Clermont l'Hérault<br>06 95 19 86 27<br>lucille.tournier@sensoflife.com    | Rédaction de l'étude d'expertise<br>écologique                |
| JLBI Acoustique    |   | Marc LEGENDRE<br>Acousticien                       | 5 rue Copernic<br>56270 PLOEMEUR<br>02 97 37 01 02<br>contact@jlbi-acoustique.com                            | Rédaction de l'étude d'expertise<br>acoustique                |

Résumé Non Technique de l’Etude d’Impact sur l’Environnement

La société Enertrag souhaite développer un projet éolien sur le territoire communal de Méry-la-Bataille, dans le département de l’Oise (60) (région Hauts-de-France). Ce projet éolien est soumis à Autorisation environnementale. Le dossier à constituer dans le cadre de cette procédure administrative se compose notamment des documents suivants :

|                                              |                                            |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Description de la demande                    | Etude d’impact                             |
| Plans réglementaires                         | Annexes de l’étude d’impact                |
| Note de présentation non technique du projet | Résumé non technique de l’étude de dangers |
| Résumé non technique de l’étude d’impact     | Etude de dangers                           |

Le présent document correspond au volume 4a, c’est-à-dire au résumé non technique de l’étude d’impact du projet éolien Les Moulins de Méry. Il a pour objectif de résumer les différentes parties de cette étude de façon claire et concise. C’est un document illustré, à caractère pédagogique et séparé de l’étude d’impact. Il permet d’en faciliter la prise de connaissance par le public, d’en saisir les enjeux et de juger de sa qualité. En cas d’incompréhension ou de volonté d’approfondissement, le recours à l’étude d’impact est toujours possible.

L’article L.181-28-2 du Code de l’environnement créé par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d’accélération et de simplification de l’action publique et modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 82 (V) dispose que le résumé non technique de l’étude d’impact est fourni aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes au moins un mois avant le dépôt de la demande d’autorisation environnementale.

SOMMAIRE

1.

Le projet éolien Les Moulins de Méry en quelques chiffres.....

4

2.

Contexte introductif : Le développement de l’éolien .....

5

2.1.

Les principales étapes d’un projet éolien .....

5

2.2.

Définitions .....

7

3.

Présentation du projet .....

10

3.1.

Contexte énergétique du projet.....

10

3.2.

Présentation du maître d’ouvrage.....

11

3.3.

Choix du site d’implantation .....

12

3.4.

Historique et concertation.....

12

3.5.

Définition des aires d’étude.....

13

3.6.

Définition des variantes .....

14

3.7.

Caractéristiques techniques du parc éolien des Moulins de Méry.....

17

4.

Analyse du milieu physique .....

19

5.

Analyse du milieu paysager .....

20

6.

Analyse du milieu naturel .....

23

7.

Analyse du milieu humain .....

25

8.

Impacts cumulés .....

27

9.

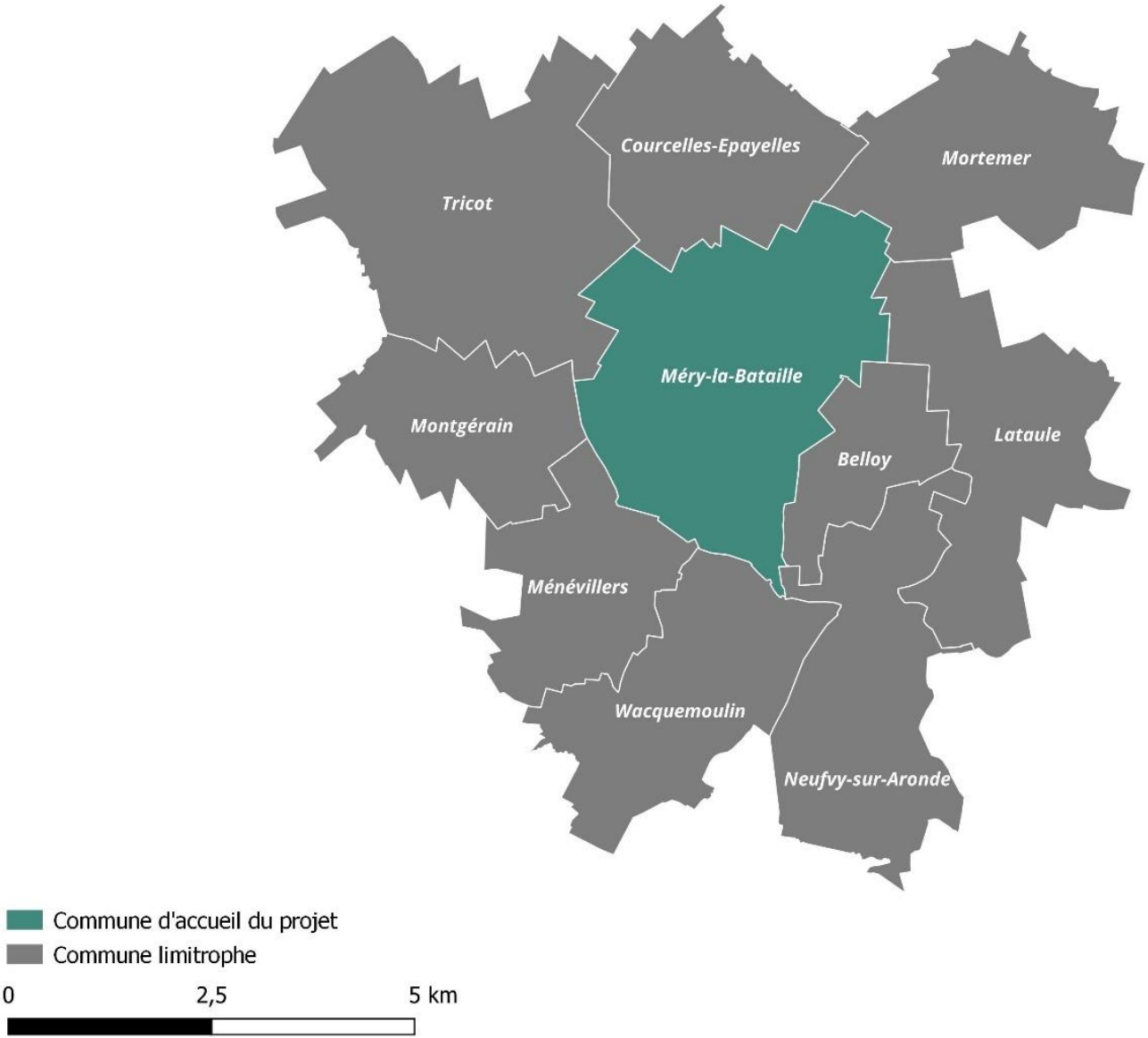
Evolution de l’environnement avec et sans mise en œuvre du projet.....

28

10.

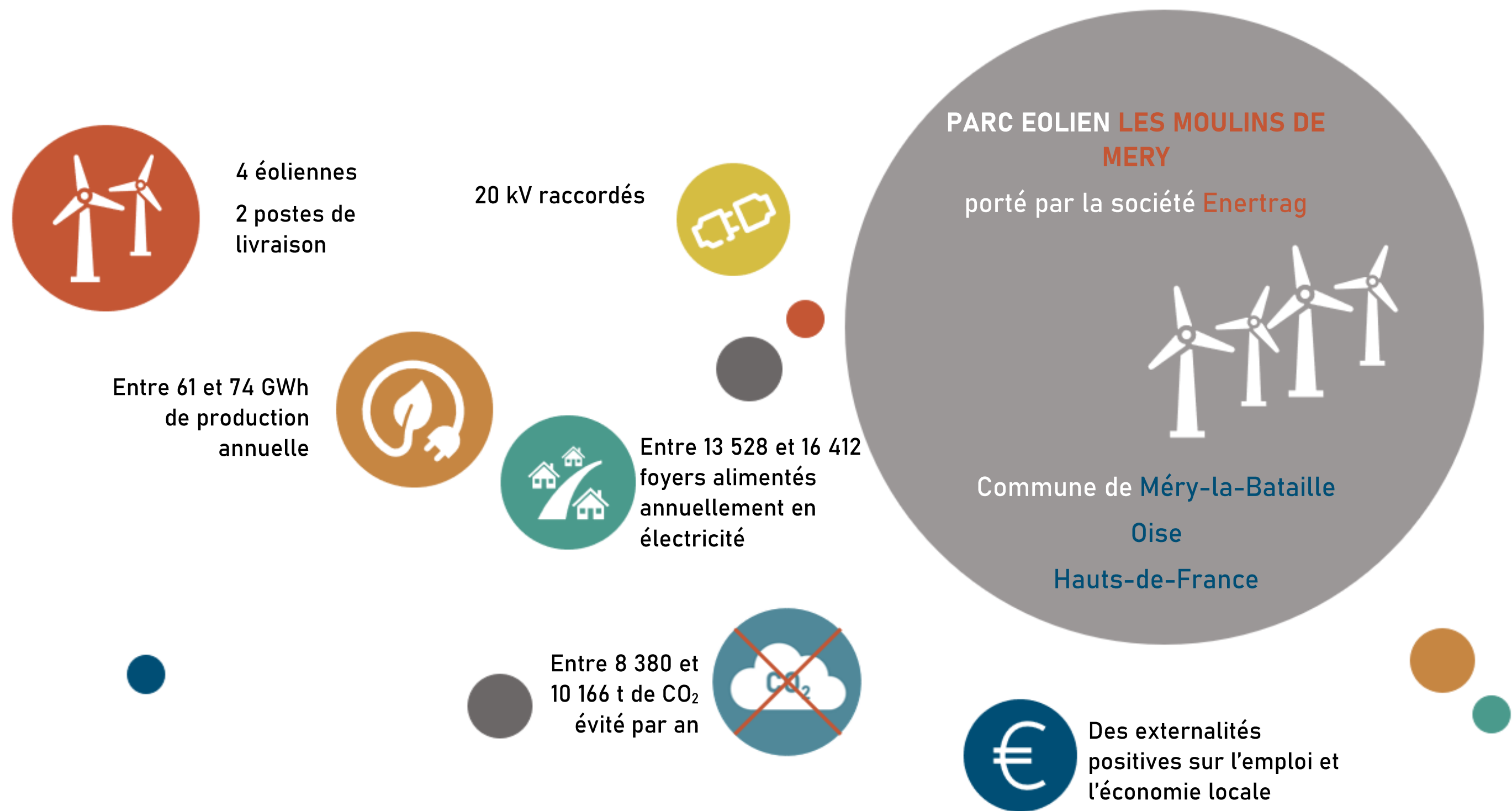
Conclusion .....

30



Carte 1 : Communes concernées par la consultation du résumé non technique du projet les Moulin de Méry préalablement au dépôt de l'Autorisation Environnementale

# 1. LE PROJET EOLIEN LES MOULINS DE MERY EN QUELQUES CHIFFRES



## 2. CONTEXTE INTRODUCTIF : LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN

### 2.1. LES PRINCIPALES ETAPES D'UN PROJET EOLIEN

#### 2.1.1. Identification de la zone d'implantation potentielle

Dans le cadre du développement d'un projet éolien, le porteur de projet commence par rechercher un site susceptible d'accueillir les éoliennes : la **zone d'implantation potentielle (ZIP)**. Pour cela, il doit :

-  **Identifier des zones favorables au projet** : Le porteur de projet effectue une première analyse des secteurs propices au développement éolien, au travers de documents de référence et/ou de mesures in situ ;
-  **Etudier les contraintes et le potentiel de vent** : Il s'agit d'étudier sur site le potentiel de vent et de se renseigner sur les principales contraintes de la zone identifiée (contraintes réglementaires, techniques, environnementales, paysagères, patrimoniales, servitudes ...). Ainsi, les terrains les moins propices sont éliminés ;
-  **Prendre contact avec les partenaires locaux** : Une fois les terrains identifiés, le porteur de projet organise une **rencontre avec les élus** de la ou des commune(s) concernée(s) afin de leur présenter la démarche et le projet. En parallèle, il mène des rencontres avec les propriétaires des terrains identifiés. Si les différents acteurs se montrent favorables au projet, celui-ci peut être poursuivi.

#### 2.1.2. Détermination de l'implantation et du modèle d'éolienne

Suite à la validation de la **zone d'implantation potentielle**, le porteur de projet peut définir précisément où localiser les éoliennes (on parle d'implantation) afin que le projet s'intègre au mieux dans l'environnement qui l'entoure. Il s'agit donc de préciser certaines informations et de poursuivre les démarches initiées :

-  **La mesure et l'analyse précise du vent** (grâce à l'installation d'un mât de mesure dans la zone envisagée) ;
-  **La réalisation d'études d'expertises** : Le porteur de projet fait appel à des bureaux d'études spécialisés pour analyser le territoire d'un point de vue environnemental, paysager, écologique, acoustique et humain. Ces expertises lui permettent d'affiner sa connaissance du territoire et donc l'implantation ;
-  **La signature des promesses de bail** : Les propriétaires et, s'il y en a, les exploitants, doivent accepter de louer une partie de leurs terres. Lorsqu'un accord est trouvé, une promesse de bail est signée ;
-  **La concertation** : A ce stade du projet, le dialogue est essentiel avec les riverains du projet. Des réunions d'information peuvent alors être organisées ;
-  **L'élaboration du volet technique et financier** : Pour réaliser son projet, le porteur de projet doit s'assurer de sa faisabilité technique et financière.

A ce stade le porteur de projet est à même de **choisir le modèle d'éolienne le plus adapté** à son projet et **le lieu exact d'implantation** de celles-ci. Il dispose alors de toutes les informations nécessaires à la réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale.

#### 2.1.3. La demande d'autorisation environnementale

Avant de pouvoir construire un parc éolien, le porteur de projet doit au préalable obtenir une autorisation émanant de l'administration.

En effet, les parcs éoliens, en tant qu'exploitations industrielles, font partie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), c'est-à-dire des installations susceptibles de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. Aussi, les parcs éoliens sont soumis à la réglementation ICPE, inscrite dans le Code de l'Environnement. Pour être instruit, un dossier d'autorisation environnementale doit être déposé **auprès de l'Administration**. **Ce dossier doit comprendre les éléments suivants :**

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**La description de la demande**  
*Présente le projet, le demandeur, ses capacités techniques et financières...*

**La note de présentation non technique**  
*Présente le projet de manière synthétique.*

**Les plans réglementaires**  
*Présentent visuellement le projet (éoliennes et aménagements annexes notamment).*

**L'étude d'impact et son résumé non technique**  
*Evalue les conséquences que peut entraîner le fonctionnement des installations sur l'environnement.*

**L'étude de dangers et son résumé non technique**  
*Rend compte de l'examen mené par le porteur de projet pour évaluer, prévenir et réduire les risques du projet sur les personnes.*

**D'éventuelles demandes connexes**  
*Toutes les autres demandes d'autorisation au titre du Code de l'environnement peuvent être groupées avec la présente demande au titre de la réglementation des ICPE (défrichement, loi sur l'eau, etc.).*

**Focus sur les éléments de l'étude d'impact :**

**1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**  
Identification des enjeux et sensibilités territoriaux aux alentours du projet.

**2 VARIANTES**  
Présentation des différents scénarios envisagés pour l'implantation des éoliennes et **analyse des incidences prévisibles de ceux-ci sur le territoire.**

**3 IMPLANTATION RETENUE POUR LE PROJET**  
Présentation du scénario retenu et justification au regard des enjeux et sensibilités identifiés.

**4 IMPACTS DU PROJET**  
Analyse de tous les impacts du projet sur l'environnement.

**5 MESURES A METTRE EN ŒUVRE**  
Réponses aux impacts les plus importants par la mise en place de **mesures visant à les éviter, les réduire ou les compenser.**

**6 EFFETS RESIDUELS ET SUIVI**  
Evaluation des effets résiduels du projet après application des mesures et élaboration d'un **dispositif de suivi du parc dans le temps**. Des mesures d'accompagnement peuvent également être prises.

Tout au long du projet, des échanges entre le porteur de projet et l'administration ont généralement lieu et permettent de faciliter la constitution du dossier. Après le dépôt, la Loi Industrie verte (23 octobre 2023) et son décret d'application ont institué une procédure d'instruction en parallèle : l'instruction du dossier par les services de l'État, les consultations obligatoires (instances, collectivités) et la participation du public sont conduites simultanément dès que le dossier est complet et régulier.

Pendant cette phase, les éventuelles demandes de compléments par l'administration ne suspendent plus le délai d'instruction. La consultation du public s'étend sur trois mois (non prorogeable) dans le cadre de cette procédure parallélisée, avec deux réunions publiques obligatoires (au début et à la fin). À l'issue de l'instruction et de la consultation, le préfet rend sa décision par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus du projet (parc éolien).

2.1.4.Construction et mise en service du parc

Outre les **éoliennes**, également appelées **aérogénérateurs**, un parc éolien se compose :

- De **chemins d'accès et de dessertes** : il s'agit de créer, ou de renforcer des chemins existants, pour permettre l'accès aux éoliennes lors de leur mise en place, mais aussi lors de leur maintenance ;
- De divers **câbles électriques de raccordement** (au réseau électrique local, à la terre...) ;
- De **câbles optiques** permettant l'échange d'information au niveau de chaque éolienne ;
- D'un ou de plusieurs **poste(s) électrique(s) de transformation et de livraison**.

Pour construire un parc éolien, différentes étapes se succèdent :

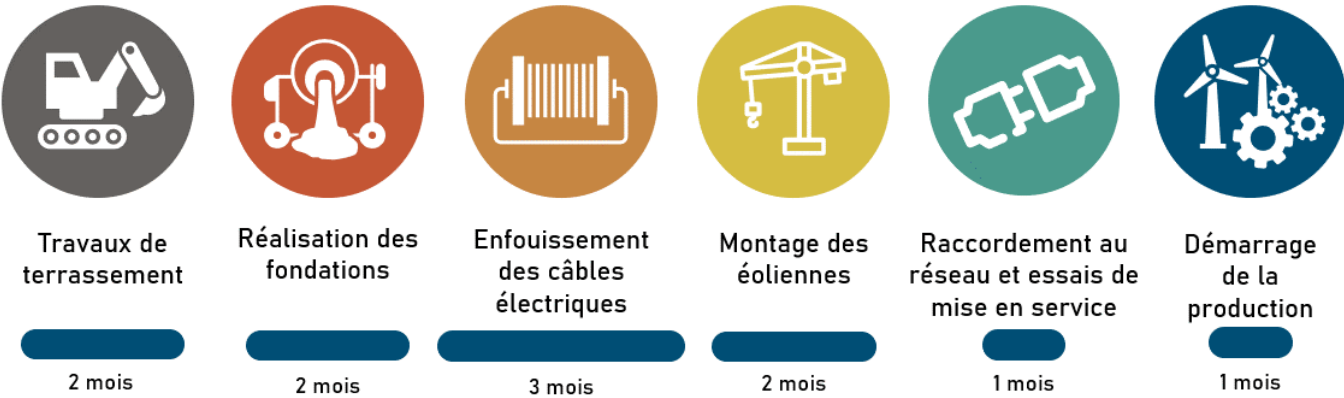


Figure 1 : Durées approximatives et phases de travaux de construction d'un parc éolien

**Remarque :** Les délais sont donnés à titre indicatif pour un parc de 8 éoliennes environ. Certaines phases peuvent se dérouler en parallèle.

2.1.5.Exploitation du parc éolien

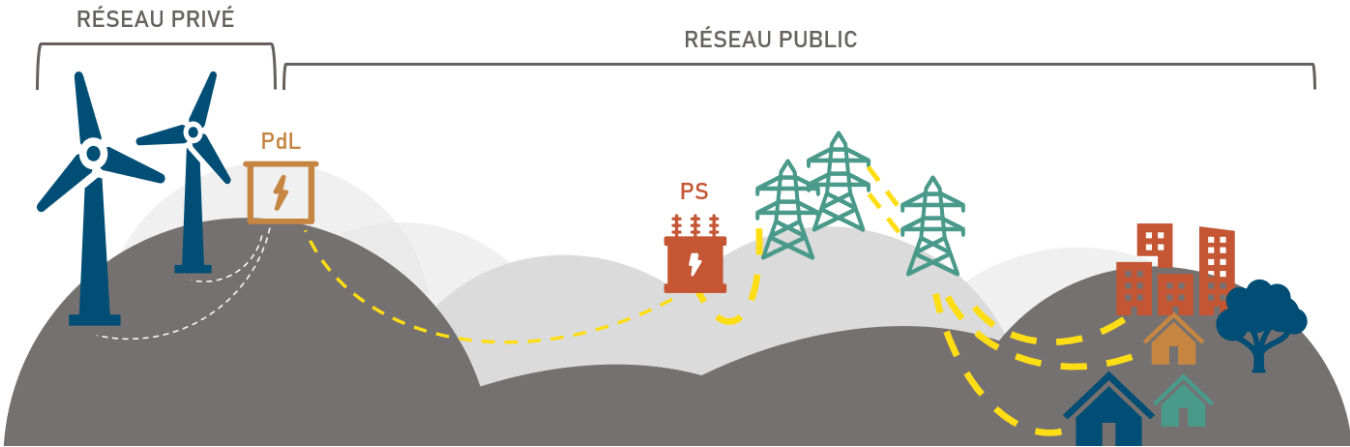


Figure 2 : Raccordement électrique d'un parc éolien (PdL – Poste de livraison | PS – Poste source)

Lorsque les conditions de vent sont atteintes, les éoliennes se mettent en route. L'énergie qu'elles produisent est alors transmise au(x) poste(s) de livraison par le biais des câbles électriques enterrés (on parle de **raccordement inter-éolien**).

Le poste de livraison marque l'interface entre le domaine privé, géré par l'exploitant du parc, et le domaine public, géré par le gestionnaire public de réseau. C'est au niveau de ce poste qu'est réalisé le comptage de la production d'électricité.

Le courant est ensuite acheminé du ou des poste(s) de livraison vers le poste électrique source (on parle de **raccordement externe**). C'est à partir de ce poste source que l'électricité produite par le parc rejoint le réseau électrique de distribution ou de transport, qui permet de délivrer le courant à la population.

La durée d'exploitation d'un parc éolien est d'environ **20 à 25 ans**.

?

**CONDITIONS DE VENT ET EOLIEN**

Pour démarrer, une éolienne a besoin d'une vitesse de vent minimale, d'environ 10 à 15 km/h. De même, lorsque le vent souffle trop fort (à plus de 90/100 km/h selon les modèles), elles se mettent à l'arrêt pour des raisons de sécurité.

2.1.6.Fin de vie d'un parc éolien

A la fin de vie du parc, deux options sont envisageables :

- Le **renouvellement du parc** existant (ou *repowering*) : Il s'agit de remplacer les éoliennes usagées par de nouvelles éoliennes. Selon l'ampleur des modifications apportées au parc éolien (modification d'implantation, de hauteur, etc.), une nouvelle autorisation administrative peut s'avérer nécessaire ;
- Le **démantèlement du parc** existant : Conformément à la réglementation, les éoliennes ainsi que tous les éléments nécessaires au fonctionnement du parc sont démontés intégralement et le terrain est remis en état.

Afin de garantir que ces travaux pourront avoir lieu, des garanties financières sont apportées par le porteur de projet au préfet lors de la mise en service du parc. Ainsi, en cas de faillite de l'exploitant, le préfet pourra utiliser cette garantie afin de payer les frais de démantèlement et de remise en état du site.

## 2.2. DEFINITIONS

### 2.2.1. Enjeux

L'analyse de l'état initial d'un projet a pour objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des **enjeux** existants en l'état actuel de la zone d'implantation potentielle et de ses environs, et d'identifier les milieux susceptibles d'être affectés par le projet, en vue d'évaluer les impacts prévisionnels.

L'**enjeu** est ainsi une mesure de la valeur intrinsèque du territoire, vis-à-vis des différentes caractéristiques étudiées. Les niveaux d'enjeux sont définis par rapport à **des critères objectifs et/ou partagés** collectivement tels que la qualité, la quantité, la diversité, la densité, etc. Chaque grand volet traité (milieu physique et humain, paysager et naturel) dispose de ses propres critères de référence pour qualifier les enjeux : *par exemple, la simple présence d'un monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO situé dans l'un des périmètres étudiés peut constituer un enjeu important, indépendamment de la possibilité de présenter des vues ou non sur le projet.*

- La définition des enjeux est une « photographie de l'existant », elle est indépendante de l'idée même d'un projet.

### 2.2.2. Sensibilité

La notion de **sensibilité**, qui sera parfois exprimée dans ce document, vient compléter l'évaluation des enjeux. Définir un niveau de sensibilité consiste à interpréter l'effet de l'installation d'un parc éolien sur les thématiques étudiées, indépendamment de l'emplacement précis, du nombre d'éoliennes envisagées et des caractéristiques techniques de celles-ci (cf. 2.2.3. Impacts).

Les niveaux de sensibilité sont définis à partir de la **nature du projet** (en l'occurrence, un projet éolien), de **retour d'expérience** des effets génériques de l'éolien et du **risque de perte de tout ou partie de la valeur** du sujet étudié. Chaque grand volet traité (milieu physique et humain, paysager et naturel) dispose de ses propres critères de référence pour qualifier les sensibilités : *par exemple, il est reconnu dans la littérature et par retour d'expérience, que certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris sont plus vulnérables que d'autres au risque de mortalité via des collisions sur les pales des éoliennes.*

- La sensibilité s'exprime indépendamment de la valeur de l'enjeu et qualifie la mutation potentielle générée par un projet éolien quelconque sur le sujet traité.

### 2.2.3. Impacts

Le choix de la variante d'implantation finale est opéré sur la base des recommandations, des enjeux et des sensibilités du projet définis au stade de l'état initial. Commence alors l'étude véritable des impacts du projet éolien en question sur l'environnement et la santé humaine. L'**impact brut** évalue ainsi les incidences notables que le projet retenu, objet de la demande d'autorisation environnementale, est susceptible d'avoir sur l'environnement vis-à-vis des différentes thématiques étudiées. L'étude des impacts concerne à la fois les phases de **chantier** (construction et démantèlement) et **d'exploitation**.

La qualification des impacts peut être étayée par deux paramètres supplémentaires, lesquels seront déterminés pour chaque impact dans les tableaux de synthèse :

- La **durée** de l'effet :

- **Temporaire** : effet limité dans le temps, soit parce qu'il disparaît immédiatement après cessation de la cause, soit parce que son intensité s'atténue progressivement jusqu'à disparaître ;
- **Permanent** : effet qui perdure dans le temps, sans retour possible à l'état initial.
- La **nature** de l'impact :
  - **Directe** : traduit les conséquences immédiates du projet, dans l'espace et dans le temps. Il affecte l'environnement proche du projet ;
  - **Indirecte** : il résulte d'une relation de cause à effet ayant à l'origine un effet direct.

On parlera également d'**impact cumulé** pour désigner le cumul et l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés par un même projet ou par plusieurs projets distincts qui peuvent conduire à des modifications progressives des milieux ou à des changements imprévus.

- L'impact brut traduit les incidences notables de l'ensemble du projet finalisé sur les différentes thématiques.

### 2.2.4. Mesures

Une fois les impacts estimés, une série de **mesures** doit être proposée pour **Eviter**, **Réduire** voire **Compenser** tous les impacts jugés à un niveau significatif. Les porteurs de projet appliquent ainsi de manière itérative la méthode dite « **ERC** » :

Les **mesures d'évitement**, définies en amont du projet, permettent de prendre en compte les enjeux déterminés lors de l'état initial et d'éviter certains impacts sur le milieu.

*Exemple : Si lors des visites sur site réalisées en amont du projet, une espèce protégée de fleur est découverte, la mesure d'évitement consiste à repérer précisément les lieux où cette fleur est présente et à adapter l'implantation des éléments constitutifs du parc éolien afin de n'entraîner aucune destruction de l'espèce.*

L'application de **mesures de réduction** permet ensuite de limiter l'importance des impacts non évitables. Les impacts résultants sont dits « **résiduels** ».

*Exemple : Il peut arriver qu'en certains points de mesure de bruit, l'évaluation du bruit généré par l'éolienne présente des niveaux dépassant les seuils réglementaires. A ce titre une mesure d'optimisation du fonctionnement du parc est proposée afin de réduire l'émergence sonore à un niveau réglementaire, soit à un impact résiduel non significatif.*

Dans certains cas, les impacts ne peuvent être ni évités ni complètement réduits. Des mesures dites de « **compensation** » sont alors mises en place.

*Exemple : Si le chantier de construction du parc éolien entraîne la destruction d'un habitat tel qu'un buisson, la création d'un buisson de même type sera proposée à distance des zones de travaux dans un secteur similaire d'un point de vue biologique.*

Enfin, après la mise en service du parc, les dernières mesures réglementaires visent à suivre à long terme les impacts de celui-ci sur son environnement et de vérifier leur adéquation avec les niveaux prévisionnels, il s'agit des **mesures de suivi**.

*Exemple : La réglementation impose la mise en place d'un suivi environnemental périodique permettant notamment de mesurer la mortalité des oiseaux et des chauves-souris due à la présence des éoliennes.*

Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact sur l'Environnement

A ces mesures s’ajoutent parfois des **mesures d’accompagnement**. Elles ne sont pas obligatoires et sont mises en place volontairement par le porteur de projet même en l’absence d’impacts significatifs. Elles présentent des objectifs, des formes et des modalités variées. Elles visent notamment la mise en valeur, la restauration ou la création d’un milieu ou d’un paysage et participent à l’acceptation du projet.

*Exemple : La mesure d’accompagnement peut prendre la forme :*

- De la création d’un sentier pédagogique dans une commune concernée par l’implantation du parc éolien ;
- Du financement de plans et programmes à valeur paysagère, architecturale et patrimoniale ;
- De la pose de nichoirs à chauves-souris ;
- De la mise en place des mesures de la loi APER ;
- Etc.

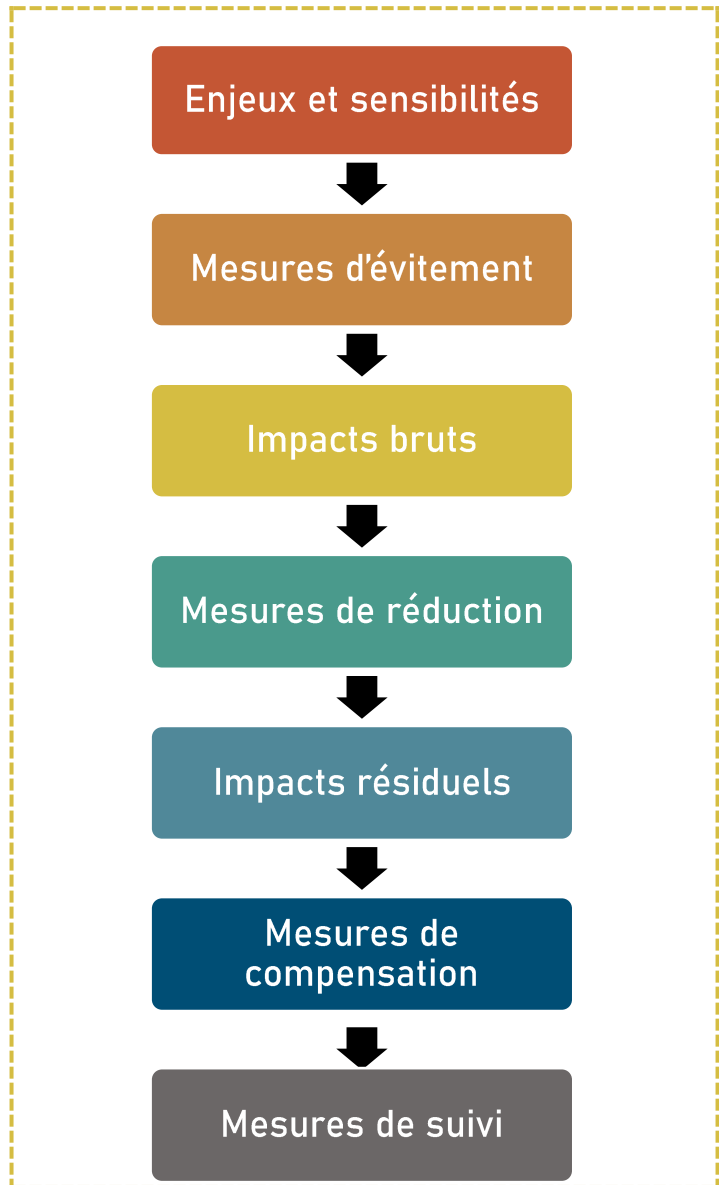
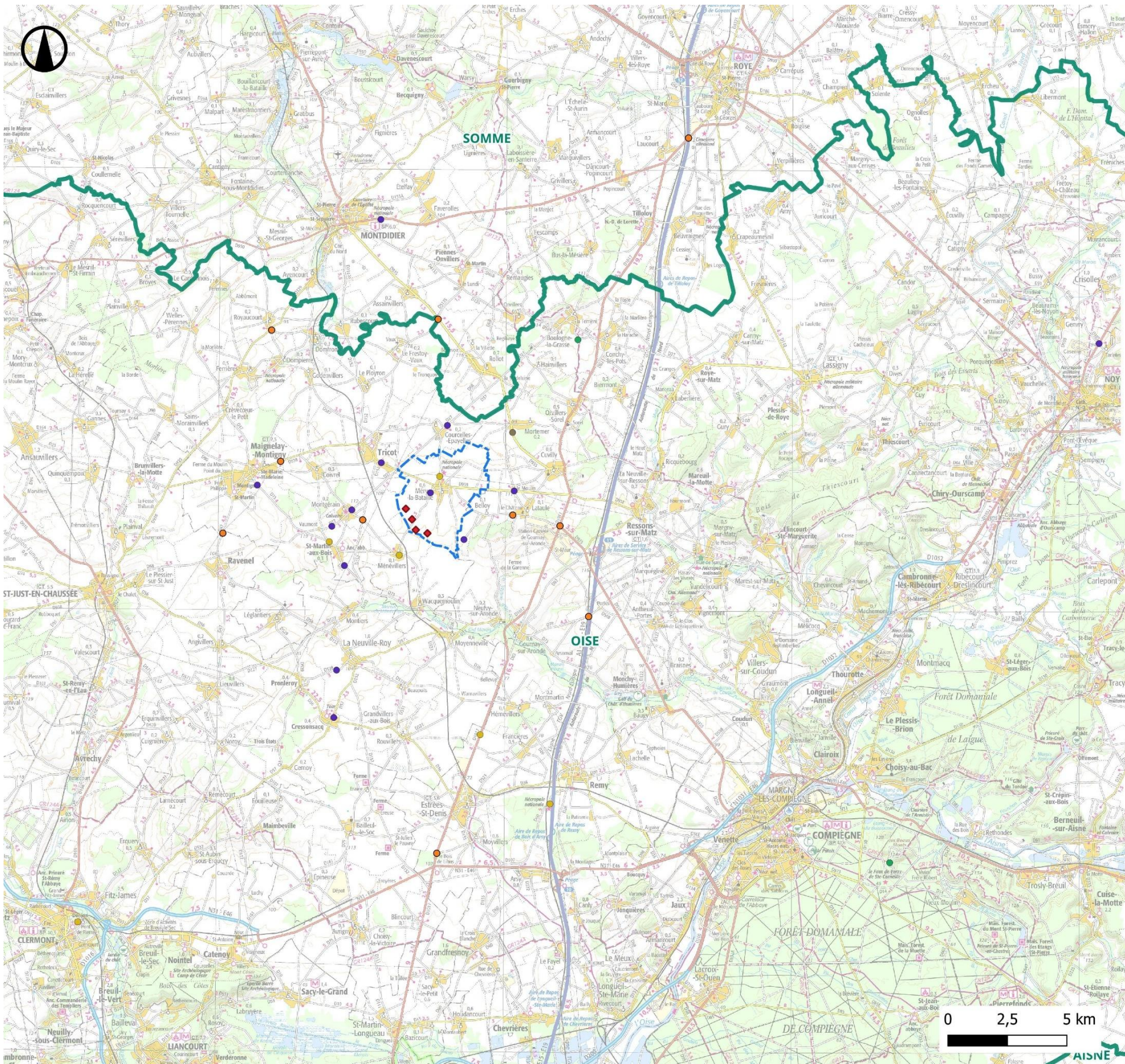


Figure 3 : Démarche « Eviter – Réduire – Compenser » (ERC)



Carte 2 : Localisation du projet et des points de vue

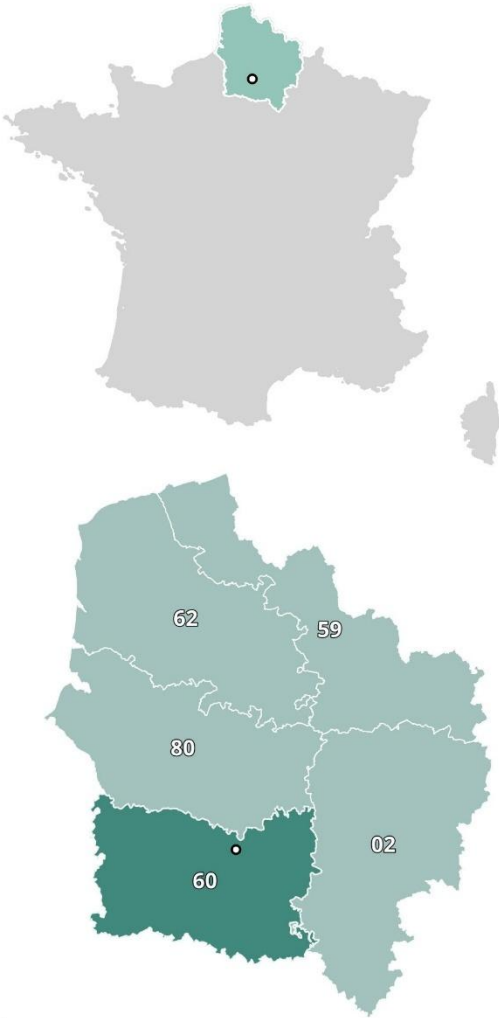
Projet éolien les Moulins de Méry  
Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

## Localisation géographique



Août 2025

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites



## Légende

◆ Eoliennes

Limites territoriales

▬ Limite communale

▬ Limite départementale

Points de vue et thématique principale

● Axes

● Effets cumulés

● Lieux de vie

● Patrimoine

● Tourisme

### 3. PRESENTATION DU PROJET

#### 3.1. CONTEXTE ENERGETIQUE DU PROJET

En France, le document cadre en matière de transition énergétique est la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**. Les objectifs qu'elle définit sont issus de la COP (**COnférence des Parties**) créée lors du sommet de la Terre à Rio en 1992 qui fixait une limitation du réchauffement climatique mondial entre 1,5°C et 2°C. En 1997, ces engagements ont été réaffirmés par la signature par 175 pays du **Protocole de Kyoto**, qui s'étaient engagés à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de 5,5% (par rapport à 1990) au niveau mondial à l'horizon 2008-2012.

|                                                                                                                           | EN FRANCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | EN REGION HAUTS-DE-FRANCE                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br><b>OBJECTIFS</b>                     | <b>Programmation Pluriannuelle de L'Energie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Baisser de 15,5 % la consommation finale d'énergie entre 2019 et 2028 ;</li><li>Réduire la consommation d'énergie primaire fossile de 35 % entre 2012 et 2028 ;</li><li>Développer la production d'électricité d'origine renouvelable :</li></ul> <b>Entre 33,2 et 34,7 GW en 2028 pour l'éolien terrestre</b> | <b>Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires</b><br><br>Production d'énergie d'origine renouvelable : <ul style="list-style-type: none"><li>30,9 TWh en 2026 ;</li><li>39,5 TWh en 2030.</li></ul> |
| <br><b>PUISSANCE INSTALLEE</b>         | 23,0 GW de puissance installée au 30 septembre 2024<br>(69 % de l'objectif 2028)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 6 699 MW de puissance installée au 30 septembre 2024                                                                                                                                                                                          |
| <br><b>PRODUCTION &amp; COUVERTURE</b> | 48,9 TWh produits en 2023<br>L'éolien a couvert 11,1 % de l'électricité consommée en France en 2023.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 14,5 TWh produits en 2023<br>(47 % de l'objectif 2026)<br><br>L'éolien a couvert 30,8 % de l'électricité consommée en région Hauts-de-France en 2023.                                                                                         |
| <br><b>TENDANCE</b>                    | Hausse de production de <b>27,7 %</b> par rapport à 2022.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Hausse de production de <b>34,2 %</b> par rapport à 2022.                                                                                                                                                                                     |

Les objectifs nationaux de production éolienne sont en bonne voie pour être remplis dans les années à venir. Cependant, le territoire souffre d'inégalités au niveau régional. Au 30 septembre 2024, les régions Hauts-de-France et Grand Est restent les plus avancées en matière d'installation d'énergie éolienne avec respectivement 6,7 GW et 4,8 GW installés, tandis que les autres régions françaises comptent toujours moins de 2 GW installés.

La région Hauts-de-France est donc la 1ère région en termes de puissance installée avec 6 699 MW, au 30 septembre 2024.

#### ? PUISSANCE INSTALLEE / PRODUCTION

On parle de **puissance installée** pour indiquer la capacité nominale de production d'une éolienne ou d'un parc. Elle s'exprime généralement en GW (GigaWatt) ou MW (MégaWatt). A noter que 1 GW = 1 000 MW.

La **production** correspond à la puissance fournie par l'éolienne pendant une période donnée. Elle s'exprime généralement en MWh (Mégawattheure) ou TWh (Térawattheure).  
1 TWh = 1 000 000 MWh.

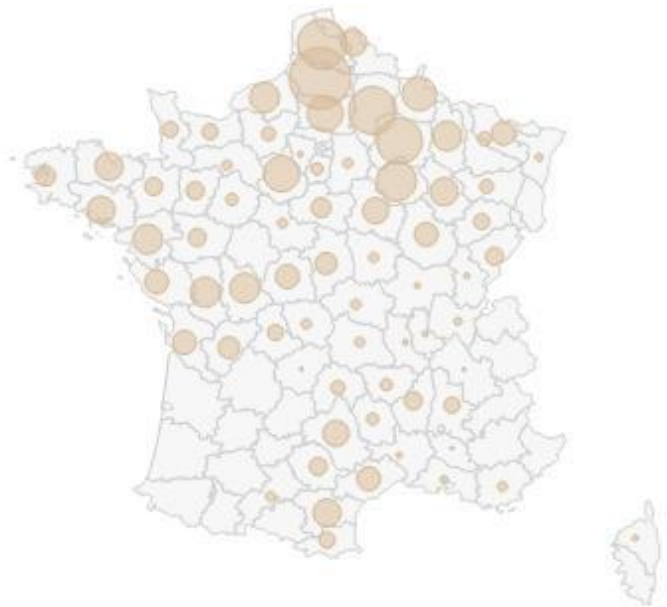


Figure 4 : Puissances éoliennes raccordées par département (source : Tableau de bord éolien, 30 septembre 2024)

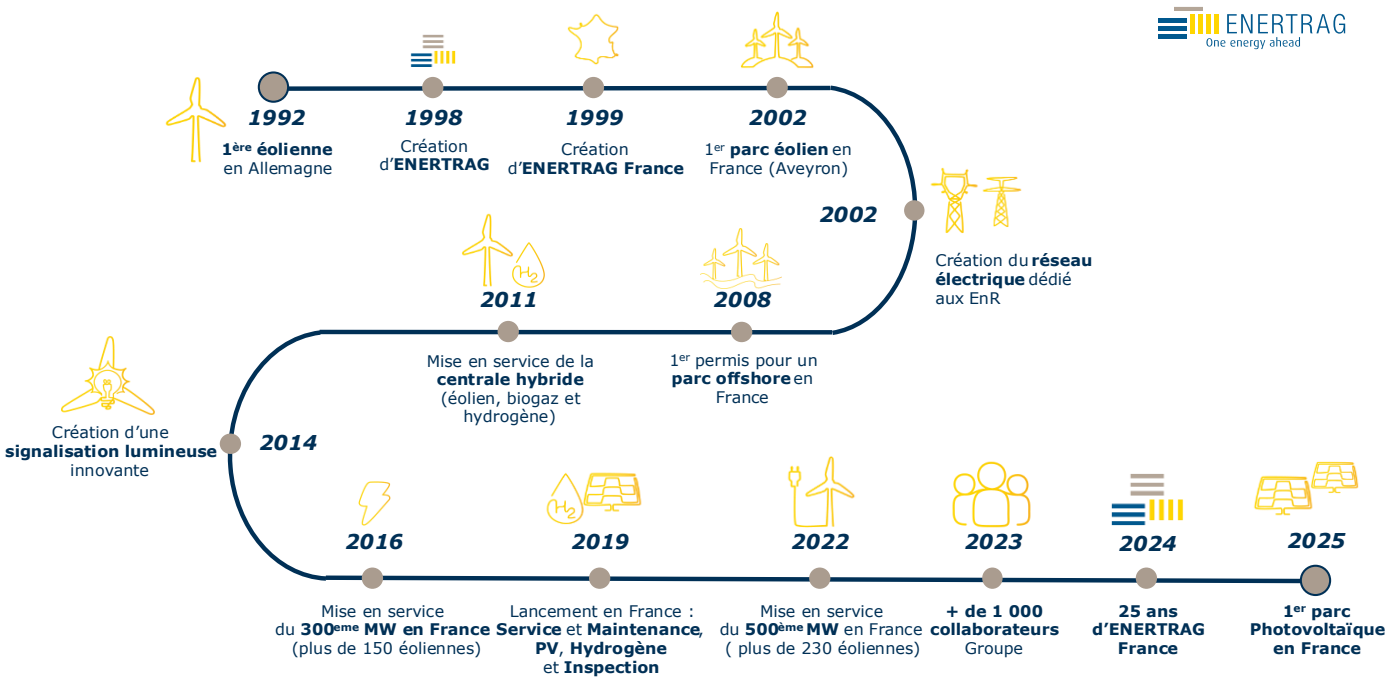
- ▶ Avec 23,0 GW installés au niveau national au 30 septembre 2024, l'objectif fixé par la PPE est rempli à hauteur de 69 %.
- ▶ Au 30 septembre 2024, la région Hauts-de-France est en 1ère position des régions françaises en termes de puissance installée.
- ▶ Avec une production de 14,5 TWh en 2023, l'énergie éolienne régionale couvre 30,8 % des besoins en électricité sur cette année.
- ▶ Les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et les différents Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires offrent de belles perspectives de développement de l'éolien tant au niveau régional que national.

3.2. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

3.2.1. La société Enertrag

Producteur d'énergies renouvelables indépendant, Enertrag développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens, solaires et des solutions d'hydrogène vert. Enertrag est convaincu de l'efficacité des énergies renouvelables dans la transition énergétique pour répondre aux enjeux de nos sociétés. Au cœur de ces enjeux se trouvent la lutte contre le changement climatique, l'approvisionnement en énergie décarbonnée, la capacité de production et de stockage indépendante et compétitive, la croissance de l'économie, l'emploi etc.

3.2.2. Historique



3.2.3. Enertrag dans le monde : un groupe international



3.2.4. Les chiffres clés en France

Installés depuis plus de 20 ans dans le Val d'Oise, ENERTRAG fait partie des leaders de la production d'électricité renouvelable et un des pionniers de l'éolien en France.

ENERTRAG France

- 125** collaborateurs répartis dans nos agences régionales
- 25** ans d'expérience dans les énergies renouvelables
- 561 MW** de puissance exploitée



3.2.5. Nos solutions d'énergies

**L'ÉOLIEN**

2<sup>ème</sup> énergie renouvelable en production d'électricité en France et 21,1 GW installés +11% (N-1) en 2022. La PPE prévoit 33 à 35 GW d'ici 2030

9 % de la production électrique française soit 38 TWh en 2022

6,3 milliards d'euros de profit pour l'Etat en 2022 et 2023 générés grâce aux ENR

28 800 emplois, 3<sup>ème</sup> employeur du secteur des ENR

**LE SOLAIRE**

15,9 GW de puissance installés en 2022

La PPE prévoit d'ici 2030 54 à 60 GW (~x2)

19 TWh d'électricité produits en 2022

19 900 emplois en 2022, 4<sup>ème</sup> employeur du secteur

**L'HYDROGÈNE**

Une politique hydrogène récente en France

Produire et utiliser de l'hydrogène bas-carbone et renouvelable

Pour ENERTRAG c'est une des clés de réussite de notre transition énergétique

3.2.6. Nos compétences et services

Enertrag gère l'ensemble du processus d'un projet éolien, photovoltaïque et hydrogène (développement de projet, construction, exploitation et maintenance). Pour rendre ses systèmes électriques pilotables encore plus intelligents, l'innovation est un des mots-clés de l'entreprise à toutes les étapes.

3.3. CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

Le choix du site d’implantation découle d’un croisement de plusieurs critères techniques et environnementaux, Ainsi parmi les principaux critères on peut trouver :

- **Les gisements de vent** qui déterminent la faisabilité économique du projet. En effet les vents dominants assurent le fonctionnement des éoliennes permettant une productivité d’électricité suffisante ;
- **Les contraintes techniques et locales** telles que l’éloignement des habitations d’au moins 500 m, les possibilités de raccordement au réseau électrique, les servitudes et la possibilité de location de foncier ;
- **Les enjeux écologiques**, avec le respect et la conservation des zones à enjeux faunistique et floristique ;
- **Les enjeux paysagers**, notamment en termes d’intégration et de respect d’un éloignement suffisant des monuments historiques et des paysages remarquables.

En tenant compte de ces contraintes, il a été choisi d’implanter « Parc éolien les Moulins de Méry » en Hauts-de-France, dans le département de l’Oise, sur la commune de Méry-la-Bataille.

3.4. HISTORIQUE ET CONCERTATION

Le développement de l’éolien au niveau de la commune de Méry-la-Bataille a été initié en 2021 par la société Enertrag .

Depuis les premières réflexions sur le projet en 2021, son élaboration a été accompagnée d’une démarche d’information et de concertation dans un souci de transparence de la commune et de la société Enertrag vis-à-vis de la population et des acteurs locaux.

De nombreuses visites de terrain ont été menées : étude du milieu naturel, mesures sonores, appréciation de l’habitat proche, évaluation des accès, etc.

Le tableau suivant répertorie les principales étapes de l’historique de développement du projet éolien et des démarches de concertation mises en œuvre.

Plusieurs action de concertation et d’information :

- Les comités des élus ;
- Les comités de projet (loi APER) ;
- Les ateliers de co-constrcution ;
- Les forums d’information ;
- Les visites, porte-à-porte et randonnées.

| DATE       | ACTION                                                   |
|------------|----------------------------------------------------------|
| 15/03/2022 | Comité des élus n°1 – Support + compte-rendu             |
| 20/04/2022 | Porte-à-porte                                            |
| 04/2022    | Flyer d’invitation à l’atelier de co-construction        |
| 05/2022    | Lettre d’information n°1                                 |
| 04/05/2022 | Forum d’information n°1 – compte-rendu                   |
| 15/06/2022 | Randonnée pédagogique – compte-rendu                     |
| 20/06/2022 | Comité des élus n°2 – Support + compte-rendu             |
| Eté 2022   | Lettre d’information n°2                                 |
| 29/09/2022 | Forum d’information n°2 – compte-rendu                   |
| 09/2022    | Lettre d’information n°3                                 |
| 10/2022    | Lettre d’information n°4                                 |
| 15/11/2022 | Comité des élus n°3 – Support + compte-rendu             |
| 16/11/2022 | Atelier de co-construction n°1 – compte-rendu            |
| 01/2023    | Lettre d’information n°5                                 |
| 07/02/2023 | Porte-à-porte                                            |
| 28/02/2023 | Atelier de co-construction n°2 – compte-rendu            |
| 04/2023    | Lettre d’information n°6                                 |
| 15/06/2023 | Visite d’un parc éolien – Flyer + compte-rendu           |
| 20/06/2023 | Comité des élus n°4 – Support + compte-rendu             |
| 10/2023    | Lettre d’information n°7                                 |
| 17/10/2023 | Comité des élus n°5 – Support + compte-rendu             |
| 02/2024    | Lettre d’information n°8                                 |
| 06/02/2024 | Comité des élus n°6 – Support + compte-rendu             |
| 19/02/2024 | Atelier de co-construction n°3 – compte-rendu            |
| 09/05/2024 | Comité de projet n°1 (loi APER) – Support + compte rendu |
| 26/06/2024 | Comité des élus n°7 – Support uniquement                 |
| 07/11/2024 | Comité de projet n°2 (loi APER) – Support + compte rendu |
| 01/2025    | Lettre d’information n°9                                 |
| 06/02/2025 | Forum d’information n°3 – compte-rendu                   |

Tableau 1 : Historique et concertation du projet des Moulins de Méry (source : Enertrag, 2025)

► Grâce à l’importance de la concertation, le projet a reçu un Prix de la Participation le 22 novembre 2024 au Sénat, récompensant la démarche de concertation menée sur ce dossier.

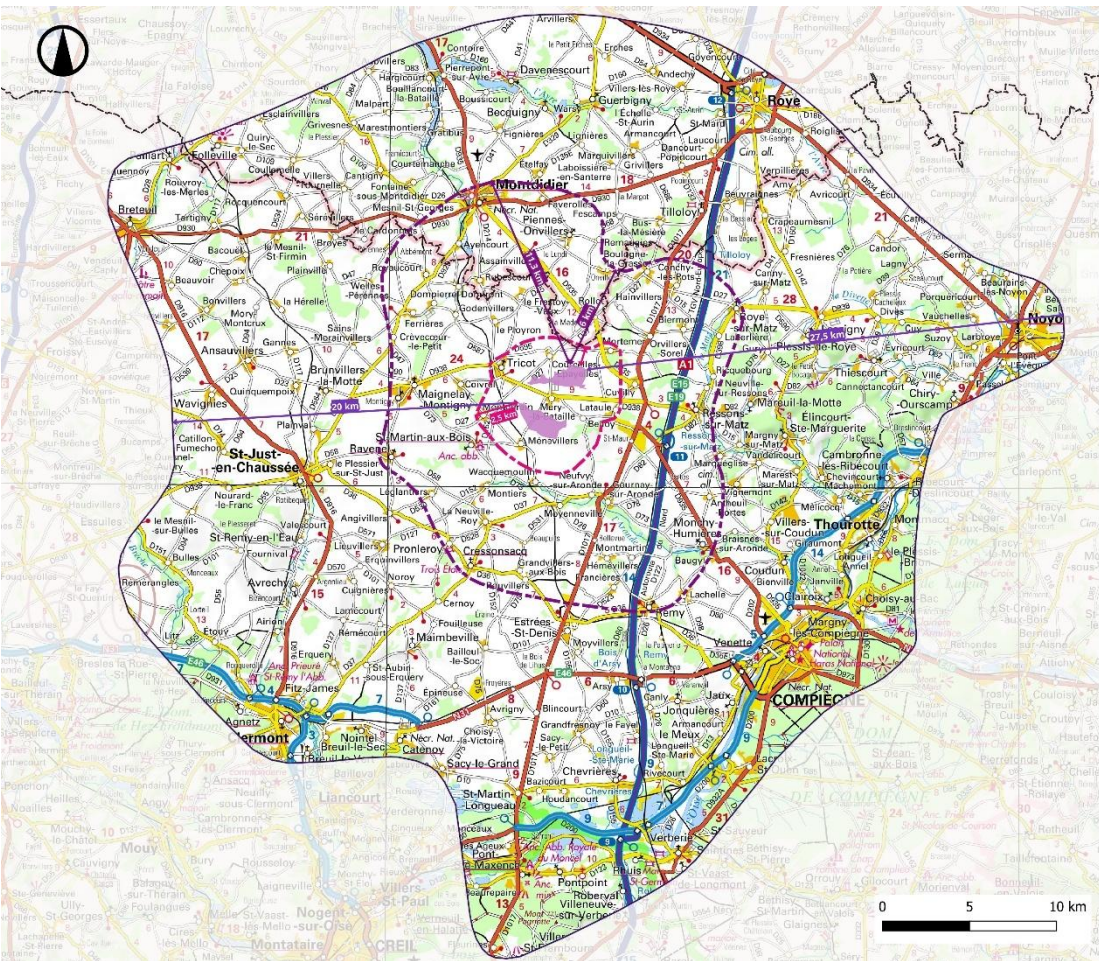
### 3.5. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

Pour évaluer les enjeux et impacts autour du projet, **trois aires d'étude sont définies autour de la zone d'implantation potentielle**. Celles-ci varient en fonction de la thématique abordée (paysage et patrimoine, biodiversité, etc.). Dans le cas du projet des Moulins de Méry, l'étude d'expertise écologique fait état d'aires d'étude distinctes et plus adaptées aux problématiques d'étude de la faune et de la flore. Les enjeux et impacts concernant les autres thématiques sont étudiées selon les mêmes aires. L'étude de ces différentes thématiques est globalement de plus en plus précise et détaillée à mesure que l'on se rapproche du parc éolien.

#### Aires d'étude des milieux physique, humain et paysager

Pour évaluer les enjeux et impacts des milieux physique, humain et paysager autour du projet, trois aires d'étude sont définies :

- La **zone d'implantation potentielle** (zone à l'intérieur de laquelle le projet est techniquement et économiquement réalisable) ;
- L'aire d'étude **immédiate** (1 à 2,5 km autour du projet) ;
- L'aire d'étude **rapprochée** (6 à 11,3 km autour du projet) ;
- L'aire d'étude **éloignée** (20 à 27,5 km autour du projet).

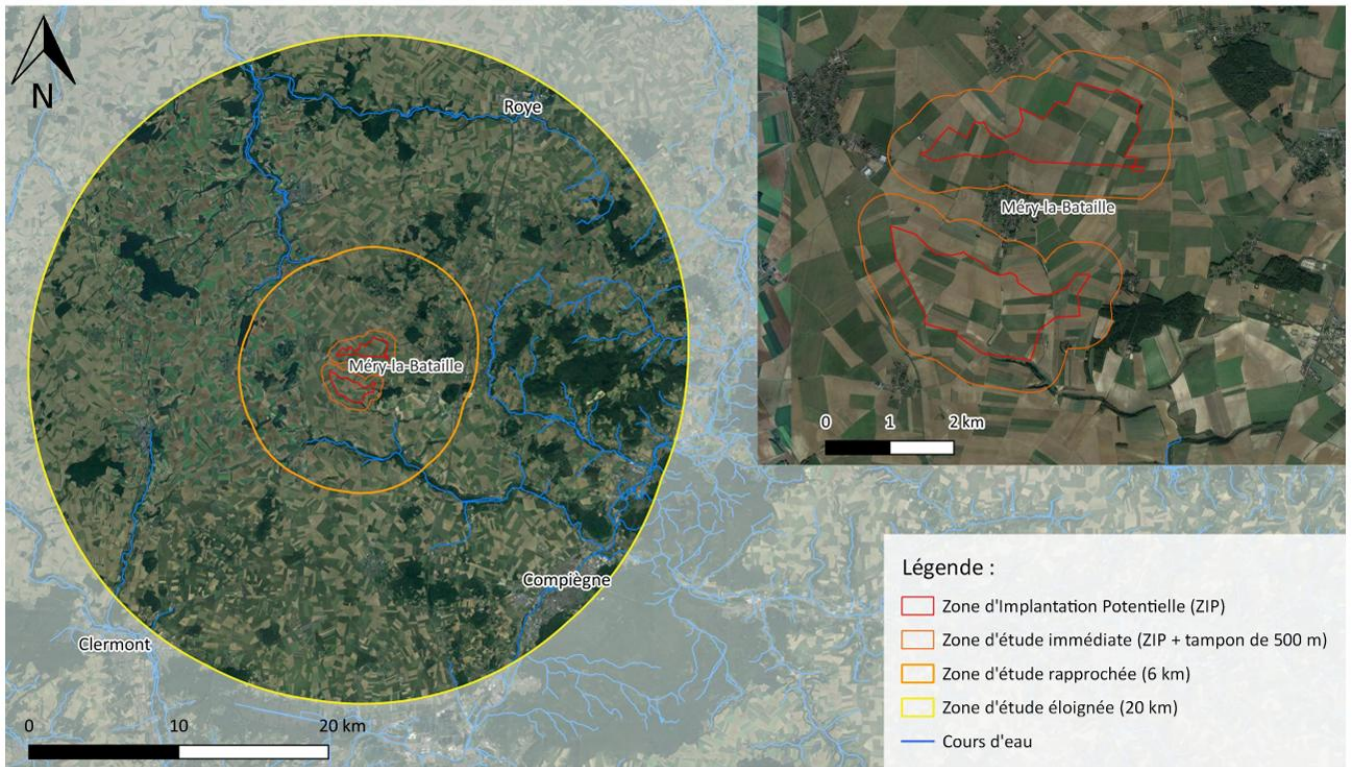


Carte 3 : Aires d'étude utilisées pour les milieux physique, paysager et humain

#### Aires d'étude écologique

Pour évaluer les enjeux et impacts du contexte naturel, les aires d'étude sont définies pour tenir compte des cycles de vie de la faune et de la flore. Ainsi pour le projet des Moulins de Méry on distingue les zones d'étude suivantes :

- La **zone d'implantation potentielle**, qui est la zone des investigations sur les habitats naturels ;
- L'aire d'étude **immédiate**, Elle inclut la « Zone d'Implantation Potentielle » (ZIP) ainsi qu'une zone tampon de 500 mètres autour. Il s'agit de la zone au sein de laquelle les prospections environnementales sont les plus poussées, notamment en ce qui concerne la flore et les habitats ;
- L'aire d'étude **rapprochée**, (environ 6 km autour du projet), qui correspond à la zone d'investigations naturalistes complémentaires (variables selon les espèces et les contextes) ;
- L'air d'étude **éloignée**, (environ 20km autour du projet), aire d'analyse des zonages d'intérêts écologiques inventoriés et des effets cumulés sur la faune volante.



Carte 4 : Aires d'étude écologiques (source : Sens Of Life, 2023)

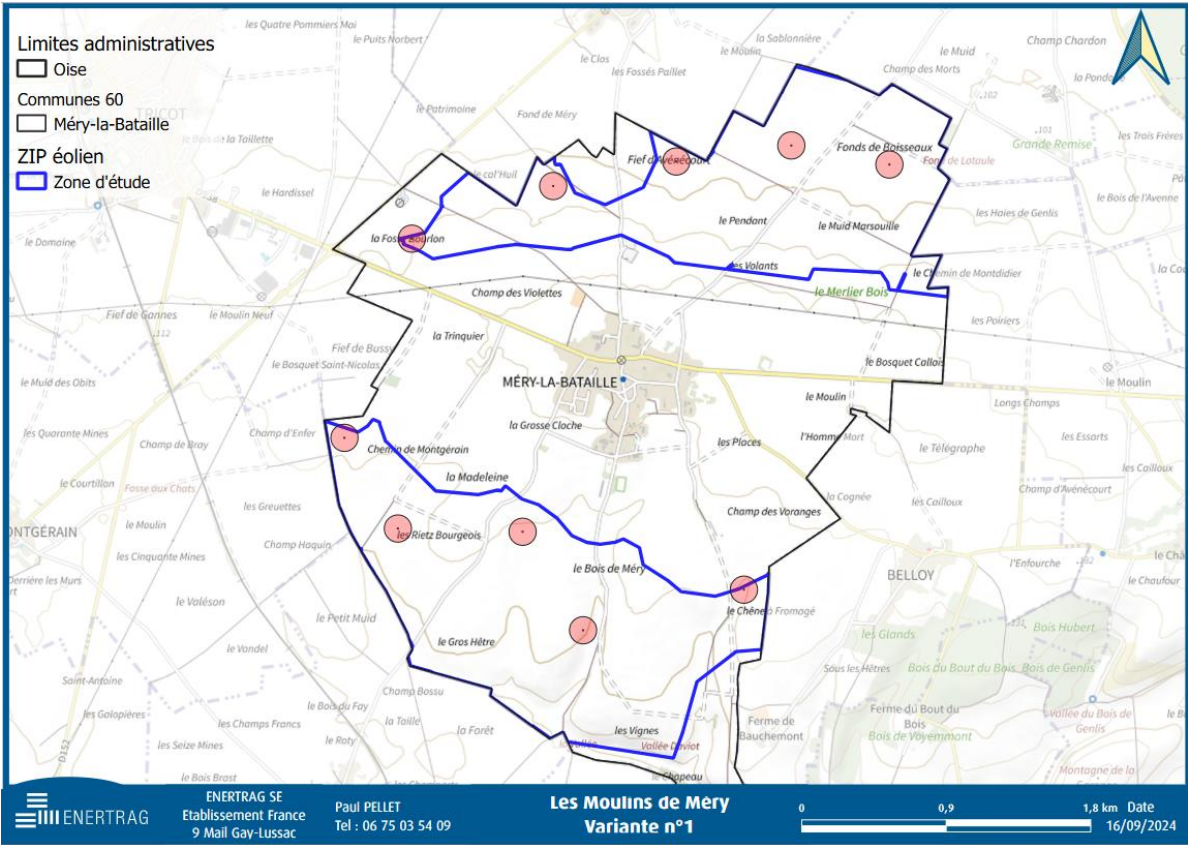
Aires d'étude  
ATER  
Environnement  
Mars 2024  
Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

Légende  
Zone d'implantation potentielle (ZIP)  
Aires d'étude  
Immédiate  
Rapprochée  
Eloignée  
Limite territoriale  
Département

### 3.6. DEFINITION DES VARIANTES

Dans le processus de définition de l’implantation des éoliennes, le porteur de projet fait intervenir les différents experts : paysagiste, écologue et acousticien, et peut impliquer les habitants des communes concernées au cours de réunions de concertation, pour définir l’implantation la plus adaptée aux enjeux. Les différentes possibilités d’implantation sont appelées **variantes**. Les variantes étudiées dans la définition du projet des Moulins de Méry sont présentées ci-dessous :

#### Variante 1



Carte 5 : Variante 1

| VARIANTE 1 (10 éoliennes)                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>EXPERTISE PAYSAGERE                  | La variante 1, présente l’implantation maximisante, et malgré un motif clair et lisible, notamment au nord de Méry-la-Bataille, suivant les lignes de forces du paysage (parcs éolien construits), elle ne respecte pas les recommandations paysagères en s’implantant sur deux secteurs et de part et d’autre d’axes de communication, augmentant considérablement l’angle d’occupation et favorisant un effet d’encercllement depuis les lieux de vie alentours, notamment depuis la commune d’accueil, Méry-la-Bataille. Donc cette variante ne constitue pas une réponse optimum. |
| <br>EXPERTISE ECOLOGIQUE                 | L’implantation de deux éoliennes se situe dans une zone à enjeux modérés et l’implantation de quatre éoliennes dans une zone à enjeux forts engendre un impact plus marqué. Par ailleurs, la proximité des éoliennes avec les boisements et haies fonctionnelles, située entre 100 et 150 mètres, constitue également un facteur défavorable.                                                                                                                                                                                                                                         |
| <br>EXPERTISE ACOUSTIQUE                 | Distance à la première habitation : 780 m<br>Nombre d’éoliennes : 10                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <br>SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES | Respect des servitudes et contraintes techniques identifiées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

Tableau 2 : Commentaires sur la variante 1

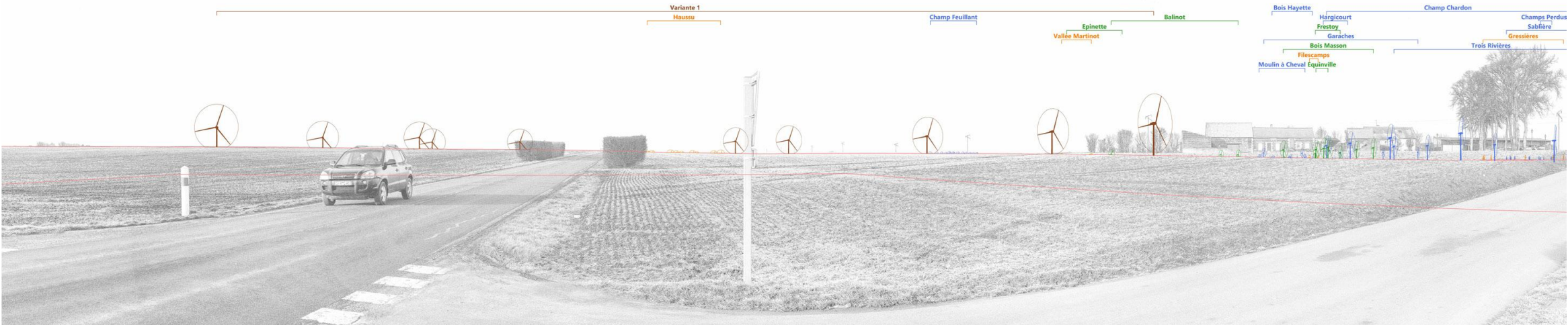
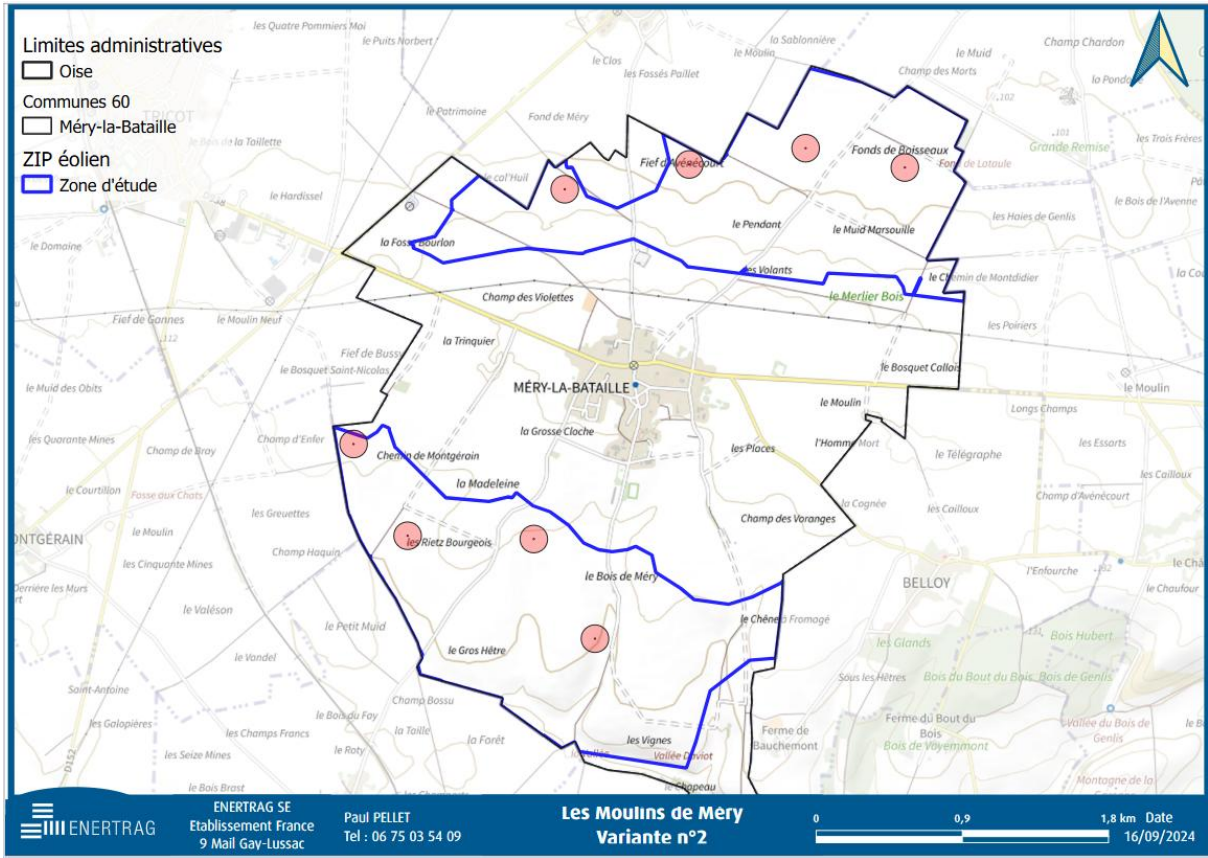


Figure 5 : Photomontage Variante 1 : Vue sur la ferme du Moulin depuis la D938, à l'est de Méry-la-Bataille (source : Ater environnement, 2026)

Variante 2



Carte 6 : Variante 2

| VARIANTE 2 (8 éoliennes)                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div> </div> <div>EXPERTISE PAYSAGERE</div>                  | <p>Cette implantation sur deux secteurs génère également un effet d’encercllement depuis la commune, toutefois la suppression de deux éoliennes diminue l’angle d’occupation depuis les entrées et sorties de bourgs (Ménévillers, Méry-la-Bataille, Courcelles-Epayelles ou encore depuis la Ferme de Bouchemont). Malgré une orientation suivant le parc éolien construit de Champ Chardon pour les éoliennes de la partie sud et une diminution du nombre d’aérogénérateurs, la variante 2 s’implante sur deux secteurs et sur les parties ouest de la ZIP, générant davantage de sensibilité depuis le l’Abbaye et le SPR de Saint-Martin-aux-Bois et depuis la Nécropole Nationale localisée au nord de Méry-la-Bataille. Cette implantation ne propose pas une réponse optimale d’un point de vue paysager.</p> |
| <div> </div> <div>EXPERTISE ECOLOGIQUE</div>                 | <p>L’implantation de deux éoliennes se situe dans une zone à enjeux modérés et l’implantation de deux éoliennes dans une zone à enjeux forts engendre un impact plus marqué.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <div> </div> <div>EXPERTISE ACOUSTIQUE</div>                 | <p>Distance à la première habitation : 780 m<br/>           Nombre d’éoliennes : 8</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <div> </div> <div>SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES</div> | <p>Respect des servitudes et contraintes techniques identifiées.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

Tableau 3 : Commentaires sur la variante 2

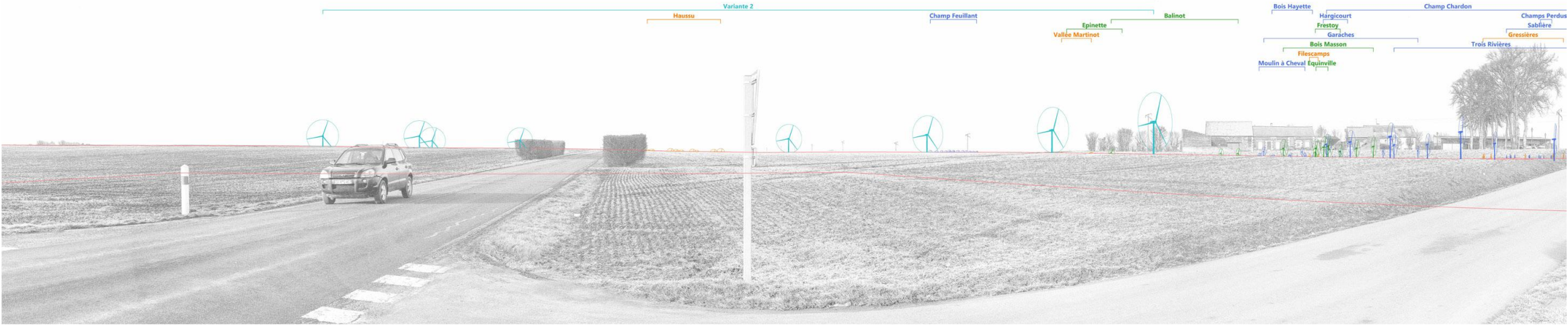
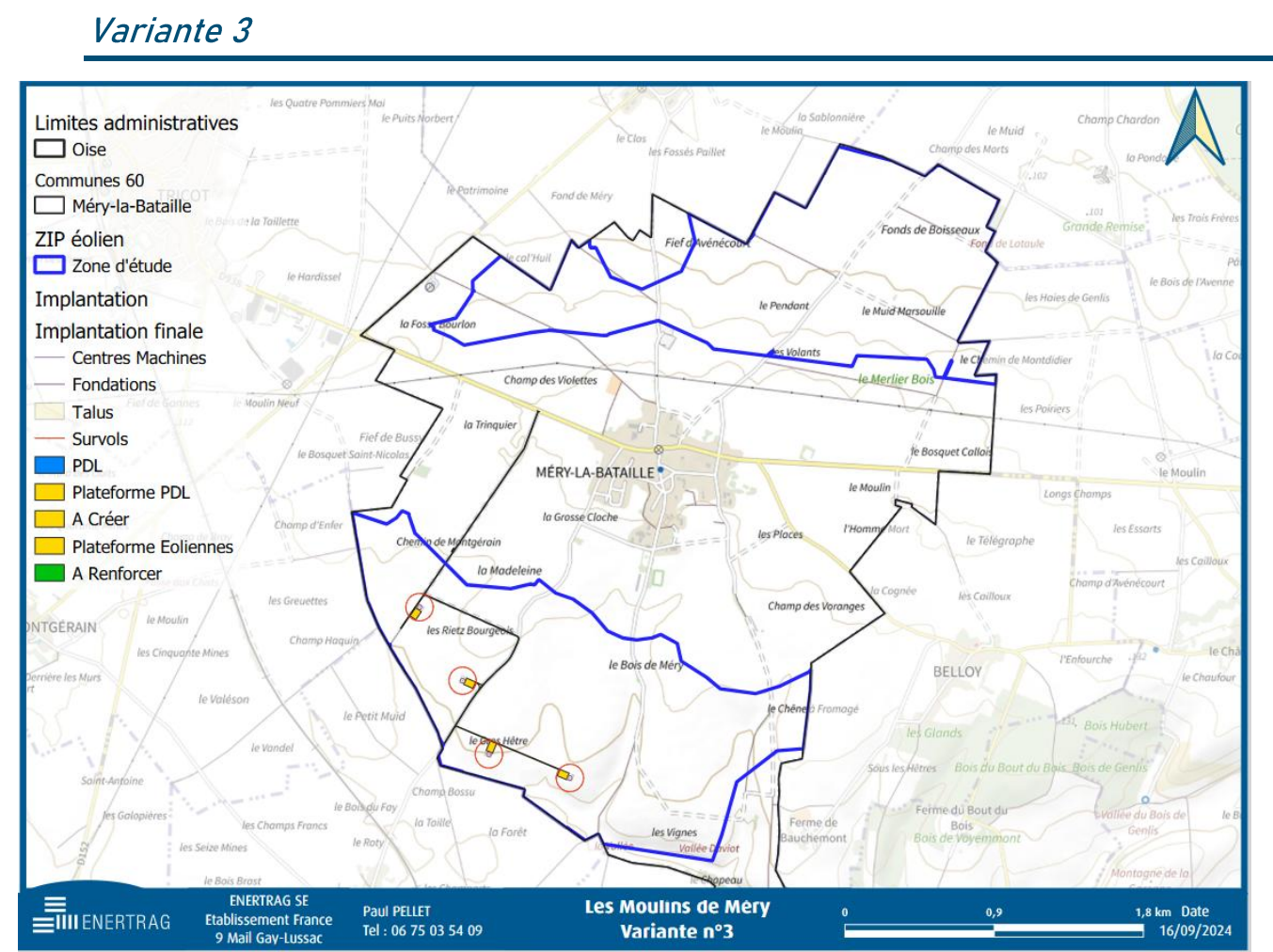


Figure 6 : Photomontage Variante 2 : Vue sur la ferme du Moulin depuis la D938, à l'est de Méry-la-Bataille (source : Ater environnement, 2026)



Carte 7 : Variante 3

La comparaison de ces différentes variantes a permis de définir l’implantation la plus adaptée aux enjeux relevés. La variante choisie est ainsi la numéro 3.

| VARIANTE 3 (4 éoliennes)                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>EXPERTISE PAYSAGERE                    | La variante 3 est la seule à proposer une implantation à seulement 4 éoliennes, implantées sur un seul secteur. En ce sens, elle offre une réponse optimale du point de vue de l’effet d’encerclement qui existe au niveau des bourgs et lieux de vie inscrits entre les deux secteurs d’implantation qui figurent sur les variantes 1 et 2.                                                   |
| <br>EXPERTISE ECOLOGIQUE                   | La variante n°3 a obtenu les meilleures notes sur la thématique milieu naturel, le nombre d’éolienne étant bien plus faible et les éoliennes étant placées plus loin des zones à enjeux que pour les variantes n°1 et n°2. Suite à l’expertise et à l’analyse des différents volets de l’étude d’impact, c’est cette variante n°3 qui a été retenue pour le projet éolien des Moulins de Méry. |
| <br>EXPERTISE ACOUSTIQUE                   | Distance à la première habitation : 765 m<br>Nombre d’éoliennes : 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <br>SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES | Respect des servitudes et contraintes techniques identifiées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

Tableau 4 : Commentaires sur la variante 3



Figure 7 : Photomontage variante 3 : Vue sur la ferme du Moulin depuis la D938, à l'est de Méry-la-Bataille (source : Ater environnement, 2026)

### 3.7. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PARC EOLIEN DES MOULINS DE MERY

Le projet de parc éolien des Moulins de Méry est constitué de 4 éoliennes et de deux postes de livraison. Le modèle d'éolienne choisi a été sélectionné en tenant compte des contraintes (naturelles, paysagères et écologiques) du territoire.

L'emprise au sol du projet sera de 2,5 ha en phase travaux, et de 1,6 ha en phase d'exploitation après remise en état des surfaces spécifiques au chantier (plateformes ou virages temporaires pour permettre le passage des camions). A la fin de vie du parc, l'ensemble de ses éléments constitutifs sera démantelé et suivra des filières de recyclage. Ainsi, par la faible emprise de ce parc et par son caractère totalement réversible, la vocation agricole du site restera inchangée.

#### Caractéristiques techniques des éoliennes

Par ailleurs, les données de vent du site ainsi que les contraintes et servitudes techniques identifiées ont permis de présélectionner plusieurs modèles d'éoliennes, suivant le même gabarit (200 m de hauteur en bout de pale, avec un diamètre de 162 à 163 m). Les caractéristiques techniques de ces modèles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

| Modèle   | Constructeur | Puissance (MW) | Hauteur nacelle (m) | Hauteur au moyeu (m) | Diamètre rotor (m) | Hauteur en bout de pale (m) |
|----------|--------------|----------------|---------------------|----------------------|--------------------|-----------------------------|
| V162-7,2 | Vestas       | 7,2            | 117                 | 119                  | 162                | 200                         |
| V162-6,2 | Vestas       | 6,2            | 117                 | 119                  | 162                | 200                         |
| V163-4,5 | Vestas       | 4,5            | 116,1               | 118,5                | 163                | 200                         |
| N163-7   | Nordex       | 7              | 116                 | 118                  | 163                | 199,5                       |
| N163-5,9 | Nordex       | 5,9            | 116                 | 118                  | 163                | 199,5                       |

Tableau 5 : Caractéristiques techniques du modèle d'éolienne retenu pour le projet (source : Enertrag, 2024)

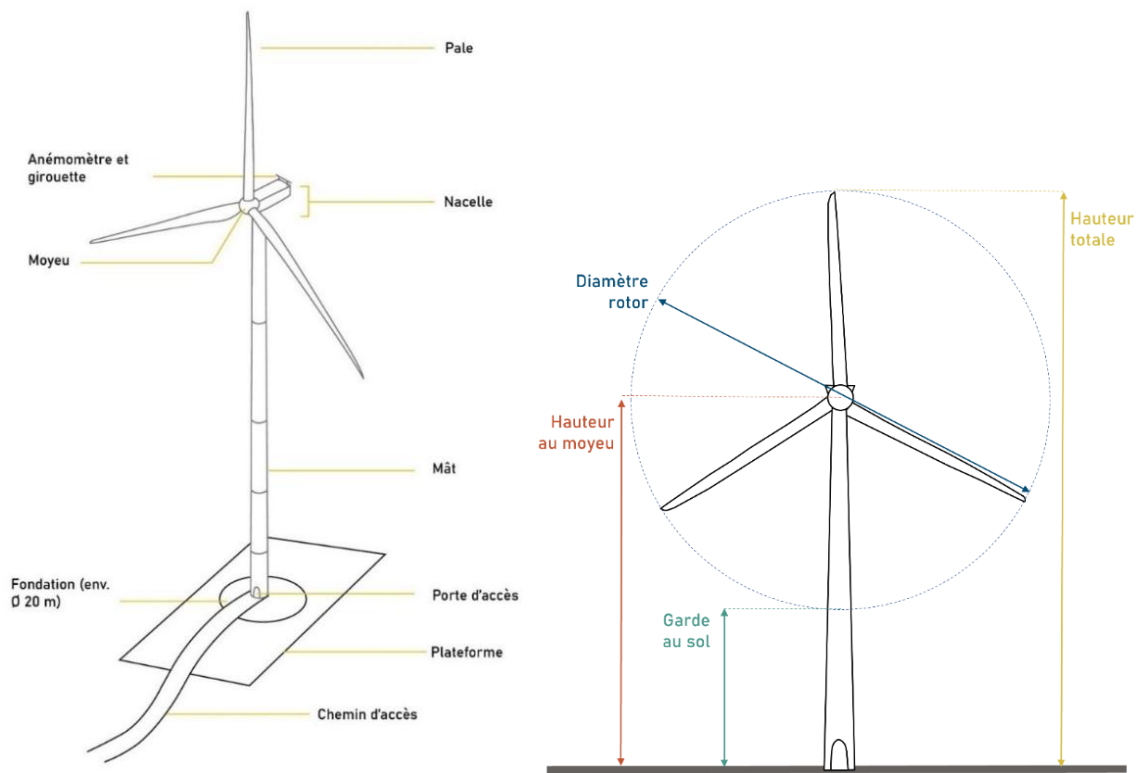


Figure 8 : Schémas simplifiés d'un aérogénérateur (source : ATER Environnement, d'après Guide de l'INERIS, mai 2012)

#### Plateforme et chemins d'accès

Le montage de chaque éolienne nécessite la mise en place d'une plateforme destinée à accueillir la grue lors de la phase de montage de l'éolienne. Les plateformes permettent également le montage d'une grue en phase d'exploitation lors de maintenances lourdes.

L'accès au parc éolien des Moulins de Méry se fera depuis la route départementale 928. Les chemins d'accès aux éoliennes seront alors à renforcer ou à créer en fonction des infrastructures déjà présentes. Durant la phase de construction et de démantèlement, les engins empruntent ces chemins pour acheminer les éléments constituant les éoliennes et leurs annexes. Durant la phase d'exploitation, les chemins sont utilisés par des véhicules légers (maintenance régulière) ou par des engins permettant d'importantes opérations de maintenance (ex : changement de pale).

#### Raccordement électrique interne et externe

Les réseaux de raccordement électrique ou téléphonique (surveillance) entre les éoliennes et les postes de livraison (réseau interne) seront enterrés sur toute leur longueur en reliant les éoliennes et les postes de livraison entre eux. La tension des câbles électriques est de 20 000 V.

Le raccordement du projet éolien au poste source (réseau externe) est à la charge de l'exploitant. Toutefois, le gestionnaire de réseau est responsable du choix du tracé retenu. A ce stade de développement du projet éolien, la décision du tracé de raccordement externe par le gestionnaire de réseau n'est pas connue puisque la demande de raccordement est déposée une fois l'arrêté d'obtention de l'autorisation environnementale délivré.

### *Les éléments de sécurité*

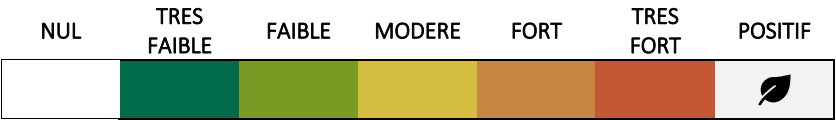
---

Les éoliennes respectent la réglementation en vigueur en matière de sécurité, ainsi elles sont équipées des dispositifs suivants :

- **Un système de fermeture** de la porte d'accès au pied de l'éolienne avec un détecteur qui avertit le personnel et la maintenance en cas d'intrusion ;
- Un système de **balisage lumineux** à hauteur de nacelle indispensable à la navigation aérienne, et des feux d'obstacles pour les éoliennes de plus de 150 m de hauteur (rouge le jour et blanc la nuit) ;
- Une protection contre **le risque d'incendie** comprenant :
  - Un système de détection et d'alarme permettant l'arrêt d'urgence, sa mise en sécurité, l'arrêt des ventilations et déclenchant une alarme sonore et lumineuse dans l'éolienne ;
  - Un système de lutte contre l'incendie composé de plusieurs extincteurs manuels portatifs à CO<sub>2</sub> ;
  - Une procédure d'urgence en cas d'incendie ainsi qu'un plan d'évacuation de l'éolienne ;
- Une protection contre le risque de **foudre**, basée sur des systèmes internes permettant aux composants de résister et externes reliés à la terre ;
- Un système contre **la survitesse** qui freine l'éolienne lorsque le vent augmente, il permet d'arrêter le fonctionnement de celle-ci en cas de tempête et oriente les pales pour limiter la prise au vent ;
- Une protection contre **l'échauffement**, qui ralentit voire arrête l'éolienne ;
- Une protection **contre la glace**, pouvant détériorer l'éolienne ou être projetée lors de la rotation des pales ;
- Un système de protection contre le **risque électrique**. De plus, les éoliennes respectent les normes en vigueur et des contrôles périodiques sont effectués ;
- Un système contre **le risque de fuite** dans la nacelle, la tour est équipée d'une rétention permettant la récupération de liquide en cas de fuite ;
- **Un système de protection positive**, autrement dit redondance des capteurs permettant la détection rapide en cas de défaillance ;
- **Une gestion à distance** du fonctionnement des éoliennes (« SCADA »), reliée en permanence au centre de maintenance qui s'occupe du parc par un automate qui analyse les données en provenance du parc.

# 4. ANALYSE DU MILIEU PHYSIQUE

Les enjeux et impacts sont classés selon l’échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

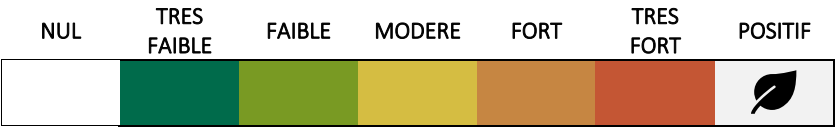
- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement
- S : Suivi

| THEME                                                              | PHASE DU PROJET | NATURE DE L'IMPACT (ou sous-thème)   | MESURES D'EVITEMENT                                                      | NIVEAU D'IMPACT BRUT | MESURES DE REDUCTION                                                                                            | NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL                                                                   | COMMENTAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div></div> <div>GEOLOGIE ET SOL</div> <div>(Enjeu : faible)</div> | Construction    | Remaniement du sol                   | Réaliser un levé topographique ;<br><br>Réaliser une étude géotechnique. | FAIBLE               | Gérer les matériaux issus des décaissements ;<br><br>Prévenir tout risque de pollution accidentelle.            | TRES FAIBLE                                                                                | Lors de la construction du parc, la mise en place des fondations, des plateformes, des réseaux enterrés et la création des chemins d'accès va générer un impact brut faible. La mesure de réduction consistant à gérer les matériaux issus des décaissements permettra d'obtenir un impact résiduel très faible. Par ailleurs, de nombreux engins de chantier seront présents, ce qui implique un impact brut modéré lié au risque de pollution accidentelle des sols. L'impact résiduel sera très faible grâce au respect de certaines règles de chantier. Lors de l'exploitation du parc, un impact brut faible lié au risque de pollution accidentelle est attendu étant donné le peu d'interventions nécessaires et le nombre de dispositifs de sécurité permettant d'éviter la fuite de produits polluants. L'impact résiduel sera très faible en respectant une procédure concernant les vidanges d'huile. L'impact brut lié au démantèlement est faible, et l'impact résiduel sera très faible étant donné la gestion des matériaux issus des décaissements. |
|                                                                    |                 | Risque de pollution                  |                                                                          | MODERE               |                                                                                                                 | TRES FAIBLE                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                    | Exploitation    | Remaniement du sol                   |                                                                          | NUL                  |                                                                                                                 | NUL                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                    |                 | Risque de pollution                  |                                                                          | FAIBLE               |                                                                                                                 | TRES FAIBLE                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                    | Démantèlement   |                                      |                                                                          | FAIBLE               |                                                                                                                 | TRES FAIBLE                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <div></div> <div>RELIEF</div> <div>(Enjeu : faible)</div>          | Construction    |                                      | Limitation des surfaces de terrassement.                                 | FAIBLE               | -                                                                                                               | FAIBLE                                                                                     | Lors de la phase de construction, la topographie locale du site sera ponctuellement modifiée de façon temporaire, engendrant ainsi un impact brut faible. L'impact en phase d'exploitation sera quant à lui nul puisqu'aucun remaniement de terrain ne sera réalisé en phase d'exploitation. Lors du démantèlement, les sols seront remis en état et il ne restera aucune modification substantielle du relief. Les impacts seront donc faibles. Aucune mesure de réduction ni de compensation n'étant préconisée, les impacts résiduels seront identiques aux impacts bruts.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                    | Exploitation    |                                      |                                                                          | NUL                  |                                                                                                                 | NUL                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                    | Démantèlement   |                                      |                                                                          | FAIBLE               |                                                                                                                 | FAIBLE                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <div></div> <div>HYDROLOGIE</div> <div>(Enjeu : faible)</div>      | Construction    | Eaux superficielles                  | Préserver l'écoulement des eaux lors des précipitations.                 | NUL                  | Prévenir tout risque de pollution accidentelle ;<br>Réduire l'impact du projet sur la nappe d'eau sous-jacente. | NUL                                                                                        | En phase de construction, aucun impact n'est attendu sur les eaux superficielles étant donné la distance du projet aux cours d'eau les plus proches. Concernant les eaux souterraines, un impact brut modéré est attendu en raison d'un risque de percer le toit de la nappe sous-jacente, un impact brut faible est retenu vis-à-vis de l'infiltration et un impact brut très faible sera occasionné quant aux eaux de ruissellement. Le risque de percer le toit de la nappe sous-jacente crée également un risque de pollution accidentelle engendrant un impact brut modéré.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                    |                 | Eaux souterraines                    |                                                                          | TRES FAIBLE à MODERE |                                                                                                                 | TRES FAIBLE à FAIBLE                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                    |                 | Risque de pollution accidentelle     |                                                                          | MODERE               |                                                                                                                 | TRES FAIBLE                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                    | Exploitation    | Eaux superficielles                  |                                                                          | NUL                  |                                                                                                                 | NUL                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                    |                 | Eaux souterraines                    |                                                                          | NUL                  |                                                                                                                 | NUL                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                    |                 | Risque de pollution accidentelle     |                                                                          | NUL                  |                                                                                                                 | NUL                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                    | Démantèlement   |                                      |                                                                          | NUL à FAIBLE         |                                                                                                                 | NUL à FAIBLE                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Toutes phases confondues                                           |                 | -                                    | NUL                                                                      | -                    | NUL                                                                                                             | Le parc éolien les Moulins de Méry n'aura aucun impact sur les conditions météorologiques. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Toutes phases confondues                                           |                 | E : Réaliser une étude géotechnique. | NUL                                                                      | -                    | NUL                                                                                                             | Aucun impact n'est attendu concernant les risques naturels.                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Tableau 6 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu physique du projet des Moulins de Méry

# 5. ANALYSE DU MILIEU PAYSAGER

Les enjeux et impacts sont classés selon l'échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement
- S : Suivi

| THEME                                                                                                                  | AIRE D'ETUDE            | NIVEAU D'ENJEU | IMPACT BRUT   | MESURES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | COÛT                                                                                                                                                                                                                                                                | IMPACTS RESIDUELS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <br>EFFETS CUMULES ET CONTEXTE EOLIEN | Aire d'étude éloignée   | FAIBLE         | FAIBLE        | <b>E</b> : Choix de la variante la moins impactante et respect des différentes préconisations paysagères.<br><br><b>R</b> : Les mesures de réduction et d'accompagnement auront un effet significatif à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Cependant, elles ne permettront pas de diminuer l'impact résiduel à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.<br><br><b>A</b> : Bourse aux plantes et plantations des fonds de jardins<br><br><b>A</b> : Plantation de haies aux alentours de Saint-Martin-aux-Bois. | Budget estimatif création de haies : 8€ HT/mètre de linéaire (plantation) + 1€ HT/mètre (entretien annuel) dont environ 640 mètres linéaires au total soit 10 240 alloués.<br><br>Bourses aux plantes et plantation des fonds de jardins : budget alloué de 80 000€ | TRES FAIBLE       |
|                                                                                                                        | Aire d'étude rapprochée | MODERE         | MODERE        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | FAIBLE            |
|                                                                                                                        | Aire d'étude immédiate  | MODERE         | MODERE        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | MODERE            |
| <br>AXES DE COMMUNICATION            | Aire d'étude éloignée   | FAIBLE         | FAIBLE        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | TRES FAIBLE       |
|                                                                                                                        | Aire d'étude rapprochée | FORT           | FAIBLE à FORT |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | MODERE            |
|                                                                                                                        | Aire d'étude immédiate  | TRES FORT      | FORT          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | FORT              |
| <br>BOURGS ET LIEUX DE VIE          | Aire d'étude éloignée   | TRES FAIBLE    | TRES FAIBLE   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | TRES FAIBLE       |
|                                                                                                                        | Aire d'étude rapprochée | FORT           | FAIBLE à FORT |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | MODERE            |
|                                                                                                                        | Aire d'étude immédiate  | FORT           | FORT          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | MODERE            |
| <br>SENTIERS ET TOURISME            | Aire d'étude éloignée   | TRES FAIBLE    | NUL           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | NUL               |
|                                                                                                                        | Aire d'étude rapprochée | MODERE         | FAIBLE        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | FAIBLE            |
|                                                                                                                        | Aire d'étude immédiate  | TRES FORT      | TRES FORT     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | TRES FORT         |
| <br>PATRIMOINE ET SITES PROTEGES    | Aire d'étude éloignée   | TRES FAIBLE    | NUL           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | NUL               |
|                                                                                                                        | Aire d'étude rapprochée | FORT           | MODERE à FORT |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | MODERE            |
|                                                                                                                        | Aire d'étude immédiate  | TRES FORT      | MODERE        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     | MODERE            |

Tableau 7 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu paysager du projet des Moulins de Méry

Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact sur l'Environnement

La carte de localisation des photomontages figure en page 9 du présent résumé non technique.

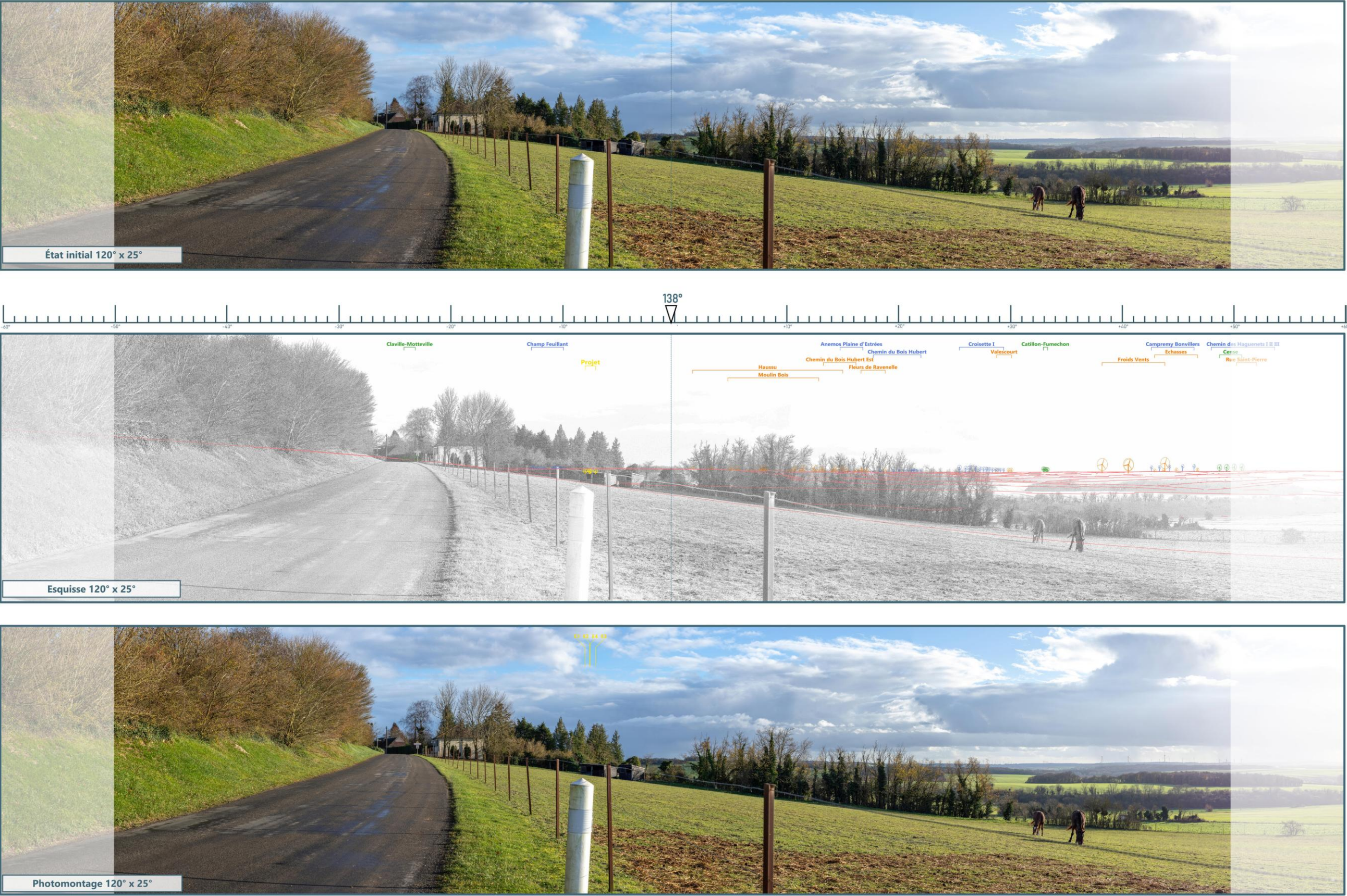




Figure 10 : Photomontage n°29 - Vue depuis la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille, sur une route locale- Impact fort (source : ATER Environnement, 2025)

# 6. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

Les enjeux et impacts sont classés selon l’échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement
- S : Suivi

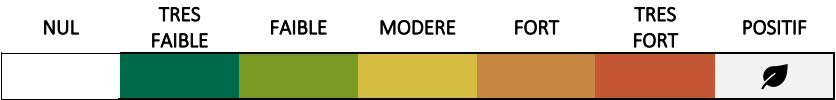
| THÈME (sous-thème)                                                                                        |            | NIVEAU D'ENJEU  | PHASE DU PROJET | IMPACT BRUT     | MESURES                                                                                                                                                                                                        | COUTS                                                                                                                                                                                             | IMPACT RESIDUEL |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <br>FLORE ET HABITATS    |            | FAIBLE à MODERE | En travaux      | TRES FAIBLE     | E : Choix de l’implantation des éoliennes.<br>E : Réutilisation des aménagements existants.                                                                                                                    | Inclus dans le coût de la construction                                                                                                                                                            | NUL             |
|                                                                                                           |            |                 | En exploitation | NUL             | E : Suivi environnemental des travaux et balisage des milieux sensibles<br>R : Balisage des milieux sensibles avant le début des travaux.                                                                      |                                                                                                                                                                                                   | NUL             |
| <br>AVIFAUNE (OISEAUX) | Nicheuse   | FAIBLE à FORT   | En travaux      | MODERE          | E : Choix de l’implantation des éoliennes.<br>E : Choix de l’orientation de la ligne d’éoliennes.                                                                                                              | 15 000 HT pour la réactualiser la recherche de nids d’espèces sensibles avant les phases de travaux et le balisage des milieux sensibles avant le début des travaux. ( Pour l’ensemble du projet) | TRES FAIBLE     |
|                                                                                                           |            |                 | En exploitation | FAIBLE à FORT   | E : Période de travaux.                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                   | NUL à FAIBLE    |
|                                                                                                           | Migratrice |                 | En travaux      | FAIBLE          | E : Enfouissement des lignes électriques.<br>E : Suivi environnemental des travaux et balisage des milieux sensibles<br>R : Réactualiser la recherche de nids d’espèces sensibles avant les phases de travaux. |                                                                                                                                                                                                   | TRES FAIBLE     |
|                                                                                                           |            |                 | En exploitation | MODERE à FAIBLE | R : Balisage des milieux sensibles avant le début des travaux.<br>R : Limiter au maximum les ouvertures et interstices dans l’habillage des bâtiments techniques et des nacelles des éoliennes.                | 25 000€ HT pour le suivi de la mortalité au sol                                                                                                                                                   | NUL à FAIBLE    |
|                                                                                                           | Hivernante |                 | En travaux      | FAIBLE          | R : Suppression de toute source lumineuse au sein du parc (hors balisage aéronautique obligatoire et mesures de sécurité du personnel intervenant).<br>R : Rendre inerte les milieux au pied des éoliennes.    | 10 000€ HT pour le suivi des nichées des Busards                                                                                                                                                  | TRES FAIBLE     |
|                                                                                                           |            |                 | En exploitation | MODERE à FAIBLE | C : Mise en place d’un suivi de la mortalité au sol<br>C : Mise en place d’un suivi des nichées des Busards                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                   | NUL à FAIBLE    |

|                                                                                                                      |                 |                 |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                     |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------|
| <br>CHIROPTERES<br>(CHAUVES-SOURIS) | FAIBLE à FORT   | En travaux      | FAIBLE        | E : Choix de l’implantation des éoliennes.<br>E : Choix de l’orientation de la ligne d’éoliennes.<br>E : Période de travaux.<br>E : Enfouissement des lignes électriques.<br>E : Suivi environnemental des travaux et balisage des milieux sensibles<br>R : Limiter au maximum les ouvertures et interstices dans l’habillage des bâtiments techniques et des nacelles des éoliennes.                                                        |                                                     | NUL          |
|                                                                                                                      |                 | En exploitation | FAIBLE à FORT | R : Mettre en place un plan d’arrêt en faveur des chiroptères en période de forte activité des chiroptères.<br>R : Suppression de toute source lumineuse au sein du parc (hors balisage aéronautique obligatoire et mesures de sécurité du personnel intervenant).<br>R : Rendre inerte les milieux au pied des éoliennes.<br>C : Mise en place d’un suivi de la mortalité au sol<br>C : Mise en place d’un suivi acoustique des chiroptères | 10 000€ HT pour le suivi acoustique des chiroptères | NUL à FAIBLE |
| <br>MAMMIFERES TERRESTRES           | FAIBLE à MODERE | En travaux      | FAIBLE        | E : Choix de l’implantation des éoliennes.<br>E : Suivi environnemental des travaux et balisage des milieux sensibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Inclus dans le coût de la construction              | FAIBLE       |
|                                                                                                                      |                 | En exploitation | NUL           | E : Période de travaux.<br>R : Réactualiser la recherche de nids d’espèces sensibles avant les phases de travaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                     | NUL          |
| <br>HERPETOFAUNE                  | FAIBLE à MODERE | En travaux      | NUL           | E : Choix de l’implantation des éoliennes.<br>E : Suivi environnemental des travaux et balisage des milieux sensibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Inclus dans le coût de la construction              | NUL          |
|                                                                                                                      |                 | En exploitation | NUL           | E : Période de travaux.<br>R : Balisage des milieux sensibles avant le début des travaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                     | NUL          |
| <br>ENTOMOFAUNE (INSECTES)        | FAIBLE          | En travaux      | NUL           | E : Choix de l’implantation des éoliennes.<br>E : Suivi environnemental des travaux et balisage des milieux sensibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Inclus dans le coût de la construction              | NUL          |
|                                                                                                                      |                 | En exploitation | NUL           | E : Période de travaux.<br>R : Balisage des milieux sensibles avant le début des travaux.<br>R : Suppression de toute source lumineuse au sein du parc (hors balisage aéronautique obligatoire et mesures de sécurité du personnel intervenant).<br>R : Rendre inerte les milieux au pied des éoliennes.                                                                                                                                     |                                                     | NUL          |
| <br>SITES NATURA 2000             | MODERE          | En travaux      | NUL           | E : Choix de l’implantation des éoliennes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Inclus dans le coût de la construction              | NUL          |
|                                                                                                                      |                 | En exploitation | NUL           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                     | NUL          |

Tableau 8 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu écologique du projet des Moulins de Méry

7. ANALYSE DU MILIEU HUMAIN

Les enjeux et impacts sont classés selon l’échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement
- S : Suivi

| THEME                                                                                                                                                          | PHASE DU PROJET               | SOUS-THEME             | MESURES D'EVITEMENT               | NIVEAU D'IMPACT BRUT                                                                                       | MESURES DE REDUCTION                                                                                                                                                 | NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL                                                                                   | COMMENTAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div></div> <div>PLANIFICATION TERRITORIALE</div> <div>(Enjeu : faible)</div> | À l'échelle communale         |                        | -                                 | Compatibilit é                                                                                             |                                                                                                                                                                      | -                                                                                                          | Le projet les Moulins de Méry est compatible avec les zonages A et N du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de Méry-la-Bataille.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                                                                                                                | À l'échelle intercommunale    |                        |                                   | Compatibilit é                                                                                             |                                                                                                                                                                      | -                                                                                                          | Les éoliennes du projet les Moulins de Méry respectent toutes un éloignement de plus de 500 m aux habitations ou zones à urbaniser, conformément au Code de l'Environnement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                                | À l'échelle nationale         |                        |                                   | Compatibilit é                                                                                             |                                                                                                                                                                      | -                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <div></div> <div>CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE</div> <div>(Enjeu : faible)</div>  | Construction et démantèlement | Démographie            | Limiter l'emprise des plateformes | NUL                                                                                                        | Conserv er les bénéfices agronomiques et écologiques du site ;<br>Dédommagement en cas de dégâts (compensation) ;<br>Indemnisation des propriétaires (compensation). | NUL                                                                                                        | Le parc éolien les Moulins de Méry n'aura aucun impact sur la démographie de la commune d'implantation et des communes voisines. En effet, le solde migratoire généré spécifiquement par le projet éolien reste négligeable, qu'il soit lié aux besoins en main-d'œuvre ou aux déplacements migratoires qu'il pourrait engendrer (départ ou arrivée d'habitants).<br><br>Le parc n'aura aucun impact sur le parc de logement de la commune d'accueil du projet et des communes environnantes. Il aura un impact positif sur l'économie locale, faible en phase chantier, et modéré en phase d'exploitation, notamment grâce aux recettes générées pour les collectivités.<br><br>Le chantier entraînera le gel temporaire d'une partie des surfaces agricoles du site, ce qui représente un impact brut modéré. Cependant, les bénéfices agronomiques et écologiques du site seront conservés à l'issue du chantier. L'impact résiduel est donc faible en phase de construction. Après la construction, peu de surfaces nécessaires à l'exploitation des installations soustrairont des surfaces agricoles (plateformes et postes de livraison uniquement). L'impact est faible en phase d'exploitation. Lors de l'arrêt du parc éolien, les terres seront rendues à leur vocation d'origine, sans modification de leur environnement. |
|                                                                                                                                                                |                               | Logement               |                                   | NUL                                                                                                        |                                                                                                                                                                      | NUL                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                |                               | Économie               |                                   | FAIBLE                  |                                                                                                                                                                      | FAIBLE                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                |                               | Activités agricoles    |                                   | MODERE                                                                                                     |                                                                                                                                                                      | FAIBLE                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                | Exploitation                  | Démographie            |                                   | NUL                                                                                                        |                                                                                                                                                                      | NUL                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                |                               | Logement               |                                   | NUL                                                                                                        |                                                                                                                                                                      | NUL                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                |                               | Économie               |                                   | TRES FAIBLE à MODERE  |                                                                                                                                                                      | TRES FAIBLE à MODERE  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                |                               | Activités agricoles    |                                   | FAIBLE                                                                                                     |                                                                                                                                                                      | FAIBLE                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <div></div> <div>AMBIANCE ACOUSTIQUE</div> <div>(Enjeu : modéré)</div>      | Construction                  |                        | -                                 | FAIBLE                                                                                                     | Réduire les nuisances sonores pendant le chantier ;<br><br>Plan de bridage                                                                                           | TRES FAIBLE                                                                                                | Les riverains situés à la périphérie de l'emprise des travaux pourront éventuellement percevoir certaines opérations particulièrement bruyantes (défrichage mécanique par exemple) et être dérangés par le passage des camions sur les voies d'accès habituellement peu utilisées. Un impact brut faible est donc attendu en phase de construction. La réduction des nuisances sonores pendant le chantier permettra d'obtenir un impact résiduel très faible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                                                                | Exploitation                  |                        |                                   | FAIBLE                                                                                                     |                                                                                                                                                                      | TRES FAIBLE                                                                                                | En période diurne : Respect du seuil réglementaire à tous les points de mesures en considérant le parc fonctionnant en mode normal.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                | Démantèlement                 |                        |                                   | TRES FAIBLE                                                                                                |                                                                                                                                                                      | TRES FAIBLE                                                                                                | En période nocturne : Risques de dépassement du seuil réglementaire. La mise en oeuvre d'un plan de fonctionnement optimisé des éoliennes (bridage des machines) permet de respecter le seuil réglementaire pour le modèle d'éolienne simulé, comme présenté dans les tableaux d'ém ergences figurant dans le présent document.<br><br>Les impacts sur l'ambiance acoustique locale en phase de démantèlement seront similaires à ceux de la phase de construction mais sur une période beaucoup plus courte. L'impact est très faible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <div></div> <div>AMBIANCE LUMINEUSE</div> <div>(Enjeu : modéré)</div>       | Construction et démantèlement |                        | -                                 | TRES FAIBLE                                                                                                | Synchroniser les feux de balisage                                                                                                                                    | TRES FAIBLE                                                                                                | En phases de construction et de démantèlement, l'impact du parc éolien sur l'ambiance lumineuse est très faible et lié aux engins de chantier. L'impact visuel des feux clignotants en phase d'exploitation est difficilement quantifiable, mais étant donné les mesures de synchronisation prises et l'éloignement aux habitations, l'impact résiduel sera faible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                | Exploitation                  |                        |                                   | MODERE                                                                                                     |                                                                                                                                                                      | FAIBLE                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <div></div> <div>SANTE</div> <div>(Enjeu : modéré)</div>                    | Construction et démantèlement | Qualité de l'air       | -                                 | TRES FAIBLE à FAIBLE                                                                                       | Limiter la formation de poussières ;<br>Gestion des déchets.                                                                                                         | TRES FAIBLE                                                                                                | Etant donné la faible quantité de polluants émise, l'absence de voisinage proche et l'absence de véritables phénomènes préexistants de pollution, les niveaux d'exposition des populations sont limités et aucun risque sanitaire n'est à prévoir. De plus, les précautions prise en cas de dégagement de poussières en phases de construction et de démantèlement rendent l'impact résiduel du parc éolien très faible. L'impact est modérément positif en phase d'exploitation. En effet, les parcs éoliens évitent la consommation de charbon, de fioul et de gaz, ressources non renouvelables.<br>Pour le parc éolien les Moulins de Méry, la puissance maximale installée est de 28,8 MW, ce qui correspond à une économie de 8 380 et 10                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                |                               | Captages d'eau potable |                                   | NUL                                                                                                        |                                                                                                                                                                      | NUL                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                |                               | Déchets                |                                   | MODERE                                                                                                     |                                                                                                                                                                      | TRES FAIBLE                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                |                               | Vibrations et odeurs   |                                   | TRES FAIBLE                                                                                                |                                                                                                                                                                      | TRES FAIBLE                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

|                                                                                                                                                      |                               |                                |   |              |                                                                                                                                          |              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|---|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                      | Exploitation                  | Qualité de l'air               |   | MODERE       |                                                                                                                                          | MODERE       | 166 t eq. CO <sub>2</sub> par an.<br>Les impacts du projet sur les captages d'eau potable sont nuls.<br>Les volumes des déchets engendrés en phases de construction et de démantèlement ainsi que l'évacuation et l'entretien de ces déchets engendreront un impact résiduel très faible du parc éolien sur l'environnement.<br>Aucun déchet n'est stocké sur le parc éolien. Chaque type de déchet est évacué vers une filière adaptée. L'impact résiduel lié aux déchets en phase d'exploitation est donc également très faible. La salubrité publique n'est pas remise en cause.<br>Ainsi, aucun impact lié aux infrasons, aux basses fréquences, aux champs électromagnétiques n'est attendu.<br>Par ailleurs, la réalisation d'une étude relative aux ombres portées n'est pas obligatoire pour le parc éolien les Moulins de Méry.<br>Enfin, les impacts du chantier liés aux vibrations et aux odeurs sont considérés comme très faibles et temporaires.                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Captages d'eau potable         |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Déchets                        |   | FAIBLE       |                                                                                                                                          | TRES FAIBLE  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Infrasons et basses fréquences |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Champs électromagnétiques      |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Ombres portées                 |   | -            |                                                                                                                                          | -            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <br>INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT<br><i>(Enjeu : modéré)</i>         | Construction et démantèlement | Infrastructures existantes     | - | MODERE       | Gérer la circulation des engins de chantier ;<br>Remise en état des routes en cas de dégradation avérée.                                 | TRES FAIBLE  | Il existe un risque de détérioration des routes empruntées pour l'acheminement des engins et des éléments du parc éolien en raison de passages répétés d'engins lourds pendant les phases de construction et de démantèlement. Toutefois, un plan de circulation sera mis en place et, si des routes venaient à être détériorées, elles seraient remises en état à l'issue du chantier. L'impact résiduel associé est très faible.<br><br>L'impact pendant les phases chantier est estimé faible sur l'augmentation du trafic et très faible sur les automobilistes. L'impact résiduel pour la ligne ferroviaire est nul.<br><br>En phase d'exploitation, il existe un faible risque d'impact sur les infrastructures de transport existantes en cas de chute d'un élément ou d'un morceau de glace, de projection d'un bloc de glace, d'effondrement de l'éolienne ou de projection d'une pale. L'augmentation du trafic lié à la maintenance sera très faible. Aucun impact n'est attendu sur les automobilistes et sur la ligne ferroviaire. |
|                                                                                                                                                      |                               | Augmentation du trafic         |   | FAIBLE       |                                                                                                                                          | FAIBLE       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Automobilistes                 |   | TRES FAIBLE  |                                                                                                                                          | TRES FAIBLE  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Ligne ferroviaire              |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      | Exploitation                  | Infrastructures existantes     |   | FAIBLE       |                                                                                                                                          | FAIBLE       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Augmentation du trafic         |   | TRES FAIBLE  |                                                                                                                                          | TRES FAIBLE  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Automobilistes                 |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Ligne ferroviaire              |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <br>ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS<br><i>(Enjeu : modéré)</i> | Construction et démantèlement | Randonnée                      | - | MODERE       | Prévenir le risque d'accidents de promeneurs durant la phase chantier ;<br>Informers les promeneurs sur le parc éolien (accompagnement). | FAIBLE       | Durant le chantier, le passage devant les éoliennes sera perturbé, d'abord par la circulation routière plus accrue, ensuite par le risque que peut présenter un chantier proche. Toutefois, la mise en place de panneaux temporaires limitant l'accès aux chemins réduira l'impact, qui sera donc faible sur la randonnée. Par ailleurs, la hausse de fréquentation sur le site du projet pouvant effrayer les espèces chassables vivant à proximité, la chasse pourra se retrouver faiblement perturbée le temps du chantier.<br><br>En phase d'exploitation, un impact faible est attendu sur le tourisme et les sentiers de randonnée. Aucun impact n'est attendu sur la chasse.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                                                      |                               | Chasse                         |   | NUL à FAIBLE |                                                                                                                                          | NUL à FAIBLE |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      | Exploitation                  | Tourisme et randonnée          |   | FAIBLE       |                                                                                                                                          | FAIBLE       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Chasse                         |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <br>RISQUES TECHNOLOGIQUES<br><i>(Enjeu : modéré)</i>             | Construction                  | Engins de guerre               |   | MODERE       | Sécuriser le site en cas de découverte « d'engins de guerre ».                                                                           | FAIBLE       | Lors de la construction du parc éolien, des engins de guerre pourraient être découverts lors de la réalisation des fondations ou des tranchées pour le raccordement électrique. Si cela arrivait, toutes les mesures seraient mises en œuvre pour sécuriser le chantier et retirer les engins de guerre en toute sécurité. L'impact résiduel associé est faible.<br><br>Aucun impact n'est attendu concernant les autres risques technologiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                      |                               | Autres risques technologiques  |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      | Exploitation                  | Engins de guerre               |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Autres risques technologiques  |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      | Démantèlement                 | Engins de guerre               |   | FAIBLE       |                                                                                                                                          | TRES FAIBLE  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                      |                               | Autres risques technologiques  |   | NUL          |                                                                                                                                          | NUL          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <br>SERVITUDES<br><i>(Enjeu : modéré)</i>                         | Construction                  | Vestiges archéologiques        | - | MODERE       | Rétablir la réception télévisuelle en cas de problème ;                                                                                  | FAIBLE       | Les opérations liées au chantier pourraient avoir un impact sur des vestiges archéologiques potentiellement présents. Le service Régional de l'Archéologie pourra être amené à prescrire, lors de l'instruction du dossier, une opération de diagnostic archéologique. Les impacts résiduels liés sont modérés en phase de construction et très faibles en phase de démantèlement.<br>Par ailleurs, l'installation d'éoliennes est susceptible de perturber la réception des signaux de télévision chez les usagers situés à proximité des zones d'implantation des ouvrages, d'autant plus lorsque le signal reçu est déjà faible. Toutefois, en cas de problème, la réception sera rétablie. Aucun impact résiduel n'est donc attendu à ce sujet.<br>Les autres servitudes identifiées ayant été respectées lors de la conception du projet, aucun impact supplémentaire n'est attendu.                                                                                                                                                       |

Tableau 9 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu humain du projet des Moulins de Méry

8. IMPACTS CUMULES

| THÈME (Sous-thème)                                                                                     |                               | IMPACT BRUT                                                                                         | MESURES                                                                                                                | COUTS                                                                                                     | IMPACTS RESIDUELS                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>CONTEXTE PHYSIQUE | Toutes thématiques confondues | NUL                                                                                                 | -                                                                                                                      | -                                                                                                         | NUL                                                                                                   |
| <br>CONTEXTE PAYSAGER |                               | MODERE                                                                                              | -                                                                                                                      | -                                                                                                         | MODERE                                                                                                |
| <br>CONTEXTE NATUREL  |                               | NUL à MODERE                                                                                        | E : Choix de l’implantation des éoliennes.<br>E : Suivi environnemental des travaux et balisage des milieux sensibles. | 15 000€ HT pour le balisage des milieux sensibles avant le début des travaux (pour l’ensemble du projet). | NUL à FAIBLE                                                                                          |
| <br>CONTEXTE HUMAIN | Economie                      |  FAIBLE à MODERE | R : Synchroniser les feux de balisage.<br>R : Plan de fonctionnement des éoliennes.                                    | Inclus dans les coûts du projet                                                                           |  FAIBLE à MODERE |
|                                                                                                        | Activités agricoles           |  FAIBLE          |                                                                                                                        |                                                                                                           |  FAIBLE          |
|                                                                                                        | Ambiance acoustique           | FAIBLE                                                                                              |                                                                                                                        |                                                                                                           | NUL                                                                                                   |
|                                                                                                        | Ambiance lumineuse            | MODERE                                                                                              |                                                                                                                        |                                                                                                           | FAIBLE                                                                                                |
|                                                                                                        | Qualité de l'air              |  FORT            |                                                                                                                        |                                                                                                           |  FORT            |
|                                                                                                        | Infrastructures de transport  | TRES FAIBLE                                                                                         |                                                                                                                        |                                                                                                           | TRES FAIBLE                                                                                           |
|                                                                                                        | Infrastructures électriques   | TRES FAIBLE                                                                                         |                                                                                                                        |                                                                                                           | TRES FAIBLE                                                                                           |
|                                                                                                        | Tourisme et loisir            | FAIBLE                                                                                              |                                                                                                                        |                                                                                                           | FAIBLE                                                                                                |
|                                                                                                        | Autres thématiques            | NUL                                                                                                 |                                                                                                                        |                                                                                                           | NUL                                                                                                   |

Tableau 10: Synthèse des impacts cumulés du projet des Moulins de Méry

# 9. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT AVEC ET SANS MISE EN ŒUVRE DU PROJET

| VOLET             | THEME                      | SCENARIO D'EVOLUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                   |                            | AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | EN ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| CONTEXTE PHYSIQUE | GEOLOGIE et SOL            | Aucun impact significatif n'est attendu avec la mise en œuvre du projet, et les terrains seront remis en état après démantèlement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | En l'absence de grands projets structurants à proximité du site du projet, la géologie ne devrait pas être impactée durant les 20 prochaines années.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                   | RELIEF                     | Très peu de remaniements de terrain prévus durant les travaux et aucun en phase d'exploitation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Le relief ne devrait pas subir de modifications importantes durant les 20 prochaines années.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                   | HYDROLOGIE                 | Faible modification du ruissellement des eaux dû à l'imperméabilisation des sols durant la phase d'exploitation.<br>Retour à l'initial avec la remise en état du site après démantèlement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Le changement climatique est un phénomène mondial, mais ses conséquences se ressentent au niveau local et s'expriment différemment selon les régions : fonte des glaciers, pénurie d'eau, montée du niveau de la mer. Concernant le SDAGE Seine-Normandie, il devrait principalement subir la montée des eaux au niveau de ses côtes, et une pénurie d'eau dans les terres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                   | CLIMAT                     | Aucune modification directe sur le climat.<br>Le projet participe à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Durant les 20 prochaines années, comme cela l'a été depuis 1850, le dérèglement climatique devrait s'accroître, même si celui-ci reste limité à 2°C dans le cas où l'ensemble des pays signataires parvient à respecter les objectifs fixés par la COP 21. Toutefois, la probabilité de limiter le réchauffement climatique global à 2°C reste faible, puisque que celle-ci est évaluée à 5 % selon une étude parue dans la revue « Nature Climate Change ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                   | RISQUES NATURELS           | Le projet n'est pas de nature à augmenter les risques naturels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Les changements climatiques vont induire une augmentation de l'occurrence et de l'intensité de certaines catastrophes naturelles, comme les tempêtes ou les inondations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| CONTEXTE NATUREL  |                            | Le projet consiste en une mise en service de quatre éoliennes sur la Zone d'Implantation Potentielle. La tendance la plus probable d'évolution du site dans ce cas est au maintien de l'agriculture, des boisements et des activités pratiquées (chasse, randonnée) à proximité des éoliennes. Le projet aura en effet pour conséquence indirecte de limiter l'urbanisation du territoire d'implantation et le développement de projets d'envergure, tout du moins aux abords des aérogénérateurs (respect de distances de recul de sécurité) et s'avère compatible avec le travail des terres. Néanmoins, la mise en oeuvre du projet sera à l'origine d'effets négatifs sur l'avifaune et les chiroptères que les mesures intégrées au projet ou envisagées lors de sa mise en oeuvre permettent de limiter. Bien qu'à une échelle plus globale, le projet participe à la raréfaction des habitats agricoles et donc au déclin des espèces inféodées à ces milieux, l'emprise au sol est faible et la part de surface agricole occupée par le parc éolien reste très limitée. En contrepartie, ce projet contribue à la lutte contre le changement climatique en offrant une production d'énergie décarbonée correspondant à la consommation électrique domestique d'entre 13 528 et 16 412 foyers, selon le calculateur de France Renouvelables (hypothèse : consommation d'un foyer, eau et chauffage compris, de 4 509 kWh/an/foyer, selon l'ADEME 2021), soit 8380 à 10166 tonnes de CO2 évitées en se basant sur le mix énergétique et le coût du carbone régional. (Opendata.reseaux-energie.fr/) | Il est envisageable que l'occupation du sol n'évolue guère au cours des prochaines années.<br><br>Aucune tendance à la diversité agro-écologique n'est perceptible dans le secteur, il est donc peu probable que la répartition des habitats biologiques évolue considérablement de manière à avoir un impact significatif sur les populations d'oiseaux et de chiroptères.<br><br>L'évolution des populations animales notamment avifaunistiques et chiroptérologiques restera sans doute similaire aux tendances observées à l'échelle régionale, nationale ou européenne (32% des espèces inféodées aux milieux agricoles sont aujourd'hui en déclin à l'échelle nationale).<br><br>L'absence de mise en oeuvre du projet, et de manière plus globale, la non-atteinte des objectifs fixés pour l'éolien par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, seraient de nature à compromettre, toute proportion gardée, la lutte mise en place contre le changement climatique. |
| CONTEXTE PAYSAGER |                            | Le projet éolien aura une influence sur l'évolution des paysages ruraux et urbains, même s'il peut conforter très localement la vocation agricole de la ZIP. Le projet accentue la destination énergétique du paysage local. Les patrimoines protégés et vernaculaires s'insèrent généralement dans un contexte bâti où sont préservés par le relief et le végétal environnant. Ils sont peu voire ne sont pas impactés par le projet, sauf cas particulier. Le projet ne remet pas en question les pratiques de loisir sur le territoire, ni les caractéristiques impliquant sa reconnaissance. Le projet s'implante à proximité de parcs déjà construits, en densification d'un secteur existant. En s'insérant à proximité de parcs éolien, il occupe une partie des angles de vue déjà occupé par le motif éolien et limite les effets de saturation visuelle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Les paysages du quotidien sont principalement ruraux. Les axes de déplacement se développent à proximité des centres urbains. L'éolien se renforce petit à petit, le territoire assiste à une saturation de certains paysages du quotidien. Les éléments du patrimoine militaire et le paysage local qui leur est associé pourrait obtenir de nouveaux niveaux de protection à l'échelle locale et nationale. L'éolien se développe de manière dynamique sur le territoire d'étude, contribuant aux objectifs de développement des énergies renouvelables fixées à l'échelle nationale. Le manque d'emplacements disponibles pour implanter de nouveaux projets pourrait freiner cette progression.                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| CONTEXTE HUMAIN   | PLANIFICATION TERRITORIALE | Aucune incidence sur la planification territoriale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Les évolutions des documents de planification territoriale suivent celles des populations et des territoires qu'ils régissent. Il n'est donc pas possible de prévoir leur évolution de manière précise durant les 20 prochaines années.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

| VOLET | THEME                               | SCENARIO D'EVOLUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       |                                     | AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | EN ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|       | CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE           | Aucune incidence sur la démographie et le parc de logement.<br><br>Retombées économiques et création d’emploi pour les territoires et les collectivités.<br><br>Incidence faible sur les activités agricoles dû au gel de 1,62 ha de sol destinés à l’agriculture durant la phase d’exploitation                                                                                     | L’évolution démographique probable de la commune d’étude devrait tendre vers une stabilisation de la population, ainsi qu’un vieillissement. Cette évolution reste soumise à de nombreux facteurs extérieurs difficilement prévisibles (politiques publiques, évolution de l’environnement, de la santé, etc.). La tendance d’évolution du nombre de logements devrait poursuivre sa croissance au cours des 20 prochaines années.<br>Durant ces prochaines années, il est probable que la croissance économique des Hauts-de-France continue sa progression. Cependant, ce domaine est très sensible aux changements politiques nationaux et mondiaux. Il existe donc peu de visibilité à long terme sur ce sujet.<br>Dans les années à venir, il est probable que le nombre d’exploitations continue de décroître progressivement au profit notamment d’exploitations de plus grande taille, avant de se stabiliser voire peut-être de croître légèrement. |
|       | AMBIANCE LUMINEUSE                  | La présence d’un balisage lumineux de jour et de nuit modifie de façon faible l’ambiance lumineuse locale.                                                                                                                                                                                                                                                                           | On peut considérer que, en l’absence de grands projets structurants à proximité immédiate du site d’implantation, l’ambiance acoustique de la commune d’accueil du projet ne devrait pas évoluer de manière significative.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|       | AMBIANCE ACOUSTIQUE                 | Faible augmentation de l’ambiance sonore locale limitée par un plan de fonctionnement et qui respecte la réglementation.                                                                                                                                                                                                                                                             | On peut considérer que l’ambiance lumineuse des territoires étudiés restera globalement de « rurale » durant les 20 prochaines années.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|       | SANTE                               | Aucune modification n’est attendue sur la qualité de l’eau, sur la santé dûe aux infrasons, aux champs électromagnétiques et aux ombres portées.<br>Les déchets générés durant la phase d’exploitation seront acheminés et traités dans des filières adaptées.<br>Une amélioration de la qualité de l’air est attendue grâce à la réduction des émissions de gaz par effet de serre. | L’utilisation de sources d’énergies fossiles telles que le charbon ou le fioul engendre des effets négatifs sur la qualité de l’air et donc sur la santé. De plus, elle contribue au réchauffement mondial du climat. Concernant l’utilisation du nucléaire, les effets sur la santé humaine sont potentiellement négatifs dans le cas d’une défaillance d’un réacteur ou d’une non-conformité dans la gestion des déchets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|       | INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT        | Aucune incidence significative sur les infrastructures de transport n’est attendu durant l’exploitation du parc.                                                                                                                                                                                                                                                                     | L’évolution des infrastructures de transport des territoires d’étude pour les prochaines années est donc définie par les principaux objectifs opérationnels des schémas territoriaux en vigueur.<br>A un niveau plus local, la création de nouvelles infrastructures de transport reste de manière générale très localisée, pour la desserte de nouveaux lotissements ou zones d’activités par exemple, le réseau routier existant suffisant à desservir l’ensemble du territoire. Les principaux travaux routiers locaux concerneront des réfections de voiries existantes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|       | INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES         | Utilisation d’une partie des capacités réservées au raccordement de la production électrique d’origine renouvelable. L’incidence du projet seul est peu significative au regard de l’ensemble des capacités réservées aux échelles départementales et régionales et des objectifs de raccordement de puissance renouvelable.                                                         | Selon les schémas régionaux électriques de la région Hauts-de-France, la tendance à l’augmentation de la production d’électricité d’origine renouvelable, et notamment éolienne, va se poursuivre sur le territoire régional. Des adaptations de réseau sont prévues pour permettre de raccorder ces nouvelles capacités.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|       | ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS | Aucune incidence sur le tourisme et sur les loisirs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | L’évolution du tourisme sera marquée par les différentes orientations du schéma régional du tourisme en vigueur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|       | RISQUES TECHNOLOGIQUES              | Le projet n’est pas de nature à augmenter les risques technologiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Etant donné la stagnation voire la baisse prévisible de la population de la commune d’accueil du projet, les risques technologiques devraient également suivre la même tendance pour couvrir les besoins de la population.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|       | SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE       | Le projet n’entraînera aucune modification des servitudes d’utilité publique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Etant donné la stagnation voire la baisse prévisible de la population de la commune d’accueil du projet, les servitudes d’utilité publique devraient également suivre la même tendance pour couvrir les besoins de la population.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

Tableau 11 : Evolution de l’environnement avec et en l’absence de mise en œuvre du projet des Moulins de Méry (sources : ATER Environnement, SENS OF LIFE, 2025)

# 10.CONCLUSION

Le site choisi pour l'implantation de l'éolienne du projet les Moulins de Méry est situé sur la commune de Méry-la-Bataille. Il s'agit d'un espace ouvert à vocation agricole, dont les caractéristiques sont très propices à cette activité, aussi bien d'un point de vue technique que réglementaire.

L'étude écologique conclut que grâce à des mesures adaptées, l'impact du parc des Moulins de Méry sera nul à faible sur les différents groupes floristiques et faunistiques présents à proximité du parc. Les mesures de suivi préconisées consistent en un suivi de mortalité à réaliser au cours de la première année post-implantation, un suivi acoustique des chiroptères en nacelle et un suivi des nichées des Busards. Le suivi des chiroptères en nacelle et le suivi de mortalité permettront également de s'assurer que le bridage en place selon les paramètres définis est suffisamment efficace pour la préservation des chiroptères.

L'étude des incidences a mis en évidence l'insertion du projet dans la continuité d'un contexte paysager déjà marqué par la présence d'éoliennes. Toutefois, certains effets localisés ont été relevés et peuvent nécessiter la mise en oeuvre de mesures paysagères afin d'accompagner le projet et, le cas échéant, de réduire les incidences visuelles pour les riverains.

Cette étude a donc permis d'identifier les impacts du projet. Afin de les limiter, des mesures d'évitement et de réduction sont mises en place. Des mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi sont également prévues afin de s'assurer de la bonne intégration du parc éolien.



Les impacts du projet sur le milieu physique concernent surtout les impacts sur la géologie et les sols, ainsi que l'hydrologie et l'hydrogéologie. Après la mise en place des différentes mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels du projet sont nuls à faible pour l'ensemble des thématiques du milieu physique

L'étude acoustique a montré que le projet respecte la réglementation française sur les bruits de voisinage.

Enfin, il est important de souligner que, outre les bénéfices environnementaux liés au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes, ce projet, conçu dans une démarche de développement durable mais aussi d'aménagement des territoires, aura également un impact positif sur le contexte humain. Il contribuera au développement économique des communes d'accueil du projet, mais également et plus largement des intercommunalités qu'elles intègrent, du département l'Oise et de la région Hauts-de-France.